

ANNONCE

La SARL **DK News** vous informe que nous basculons notre adresse mail et site de « .com » à « .dz »
Veuillez trouver ci-joint la nouvelle adresse et le nouveau mail : **Site: www.dknews.dz / e-mail: contact@dknews.dz**
Pour plus d'information veuillez nous contacter au numéro : (00213) 23.38.48.00

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mardi 19 novembre 2024 / 17 jounada al oula 1446 - N° 3703 - 12^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€



www.dknews.dz
e-mail: contact@dknews.dz

ALGÉRIE - ETATS UNIS

Le Président de la République reçoit deux responsables américaines

P.24

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Allocution du président de la République à l'occasion de l'ouverture de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat

P.3

ALGÉRIE - AFRIQUE

L'Algérie abrite la Réunion annuelle des académies africaines des sciences du 26 au 28 novembre

P.24

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Tebboune procède à un remaniement du Gouvernement



BANQUE MONDIALE

L'Algérie a réalisé une croissance "robuste" au 1^{er} semestre 2024

P.6

COLLECTIVITÉS LOCALES

Brahim Merad installe le nouveau wali d'Adrar

P.4

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Arkab honore le chercheur et innovateur Lakhdar Hamidatou

P.4

SANTÉ

TACHYCARDIE
Les 5 causes qui font battre le cœur trop vite

P.p 12-13

FOOTBALL

LIGUE 1 MOBILIS
JSK - Paradou AC en amical le 21 novembre à Tizi-Ouzou

P.22



LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Signature d'un accord de coopération entre AFRIPOL et Kaspersky

P.17

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

El-Tarf : saisie de plus de 7.000 comprimés psychotropes (Sûreté)

P.2

ALGÉRIE - AFRIQUE

6e édition du Salon "SECURA North Africa" prévue à Alger du 3 au 5 décembre



La 6^e édition du Salon de sûreté, sécurité, feu et urgences "SECURA North Africa", se tiendra

du 3 au 5 décembre prochain au Palais des Expositions (Alger), avec la participation de nombreuses entreprises nationales et internationales spécialisées dans la sécurité des personnes et des biens, les infrastructures et la cybersécurité, ont annoncé lundi les organisateurs.

Lors d'une conférence de presse, M. Salim Bettahar, responsable du développement des affaires auprès de "Easyfairs", société organisatrice de l'événement, a précisé que le salon, qui verra "la participation de 70 exposants d'Algérie, d'Italie, de France, de Tunisie, d'Espagne, d'Angleterre et des Emirats Arabes Unis", constitue une opportunité pour les acteurs des secteurs économiques et sociaux de prendre conscience de l'importance du respect des normes de sécurité pour protéger les individus, les établissements et les infrastructures, ainsi que de la gestion des catastrophes".

ORAN

Des propositions pour la préservation du patrimoine immatériel

Des universitaires ont présenté, lors d'un colloque scientifique organisé ce lundi au Musée public national "Ahmed Zabana" d'Oran sous le thème "Patrimoine immatériel: sa préservation, sa valorisation et ses dimensions durables", plusieurs propositions visant à sauvegarder le patrimoine immatériel algérien à l'ère des technologies modernes.

Le professeur Benmeziane Cherki du département de philosophie de l'Université d'Oran-2 "Mohamed Ben-nahmed" a souligné, dans une conférence intitulée "Le patrimoine et l'esthétique commune", la nécessité de renforcer le cadre législatif pour protéger le riche patrimoine immatériel de l'Algérie.

AGRICULTURE

Signature du nouveau cadre de partenariat technique entre l'Algérie et la FAO

Un nouveau cadre de partenariat technique (cadre de programmation par pays-CPP) pour la période 2023-2027, a été signé lundi à Alger, entre le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), visant à définir les domaines du partenariat stratégique entre les deux parties, indique un communiqué du ministère.

Le cadre du partenariat a été signé par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, Hamid Bensaâd et la représentante de la FAO en Algérie, Irina Buttoud, sous la supervision du ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, en présence de la SG du ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables ainsi que des représentants des secteurs des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, de l'Hydraulique, du Commerce et de la Promotion des exportations, ainsi que de la Pêche et des Productions halieutiques.

Le CPP, le 3e du genre entre l'Algérie et la FAO, définit le partenariat stratégique dans les domaines prioritaires pour l'Algérie, en adéquation avec les Objectifs du développement durable (ODD) de l'année 2023, précise le communiqué.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

El-Tarf : saisie de plus de 7.000 comprimés psychotropes (Sûreté)



Les services de la Sûreté de la daïra d'El-Kala (El-Tarf) ont saisi plus de 7.000 comprimés psychotropes et arrêté quatre personnes, indique-t-on lundi dans un communiqué de la Sûreté de cette wilaya de l'Est du pays.

Selon la même source, exploitant des informations relatives à l'activité d'un réseau criminel spécialisé dans le commerce illégal de psychotropes, les enquêteurs de ces services ont lancé des investigations ayant conduit à l'identification et l'arrestation des membres de ce réseau criminel et à la saisie de cette quantité de psychotropes qui était cachée dans le domicile de l'un d'entre eux et prétes pour être transportée et écoulée.

Menée sous l'égide du parquet territorialement compétent, l'opération a permis de saisir 7.395 comprimés psychotropes, deux véhicules de tourisme exploités pour cette activité criminelle, une somme d'argent issue de ce trafic et des armes blanches prohibées de catégorie 6, ajoute le communiqué.

Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'El-Kala pour "possession, transport et importation de psychotropes d'une manière illégale dans le cadre d'une bande criminelle organisée", selon la même source.

Saoula: démantèlement d'un atelier clandestin de contrefaçon de compléments alimentaires (GN)

La brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Saoula (Algier) a mis fin aux activités d'un atelier clandestin spécialisé dans la contrefaçon de compléments alimentaires sous la marque commerciale "Royal", a indiqué lundi un communiqué des services de la Gendarmerie nationale.

Dans le cadre de la lutte contre le crime, tous types confondus, ainsi que la préservation de la santé publique et de la sécurité du consommateur, la brigade territoriale de la Gendarmerie nationale de Saoula a mis fin aux activités d'un atelier clandestin de contrefaçon de compléments alimentaires sous la marque commerciale "Royal+", lit-on dans le communiqué.

Cette opération a eu lieu dans le cadre d'investigations minutieuses sur l'activité des ateliers spécialisés dans la fabrication et l'emballage des produits destinés à la consommation humaine, ce qui a permis de localiser cet atelier clandestin de fabrication des compléments alimentaires dans un lieu isolé", indique la même source.

ACCIDENTS DE LA ROUTE EN ZONES URBAINES

1 mort et 140 blessés le week-end dernier (Sûreté nationale)

Une personne a trouvé la mort et 140 autres ont été blessées dans 113 accidents de la route survenus, le week-end dernier, en zones urbaines, indique lundi un bilan des services de la Sûreté nationale.

Le facteur humain demeure la principale cause de ces accidents, selon les données fournies par les mêmes services.

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) réitère, à cet égard, son appel aux usagers de la voie publique à la prudence et au respect du code de la route, rappelant les numéros vert 1548 et de secours 17 mis à la disposition des citoyens 24h/24 pour tout signalement.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée d'étude : « Conditions de travail des pêcheurs en Algérie : enjeux et perspectives d'amélioration »



Le Programme Economie Bleue, Pêche et Aquaculture a présenté, aujourd'hui à Alger, un point d'étape de l'étude démographique pour le recensement des besoins et attentes des professionnels de la pêche en matière de protection sociale et des conditions de travail, ainsi que l'étude sur la sinistralité liée aux risques professionnels chez les professionnels de la pêche et de l'aquaculture. Ces résultats ont été exposés lors d'une journée d'études intitulée « Conditions de travail des pêcheurs en Algérie : enjeux et perspectives d'amélioration ».

En présence des partenaires institutionnels, cet événement majeur marque une nouvelle étape du Plan d'action de la protection sociale et conditions de travail du Programme Economie Bleue, Pêche et Aquaculture, financé par l'Union européenne en Algérie et dont le bénéficiaire principal est le Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques.

Parmi les résultats de l'étude démographique pour le recensement des besoins et attentes des professionnels de la pêche en matière de protection sociale, menée sur un échantillon de 1.400 personnes, il est révélé 57% des pêcheurs trouvent leurs revenus insuffisants pour subvenir aux besoins de leur famille ; si bien que 46 % d'entre eux souhaitent revoir le système du paiement à la part et 32 % envisagent même une activité complémentaire et 16 % pensent même à changer de métiers hors du secteur de la pêche. Cette étude a également démontré d'importantes inquiétudes par rapport à la baisse des captures, hausse des coûts et charges ou encore le manque d'organisation sans la commercialisation des produits halieutiques. En ce qui concerne l'étude sur la sinistralité liée aux risques professionnels, cette dernière met en lumière, notamment, les maladies associées aux métiers de la pêche. Les résultats de cette étude révèlent que les pêcheurs sont confrontés à 6 types d'accidents de travail, parmi lesquels les chutes et les glissades représentent 27 %. Par ailleurs, un chapitre de l'étude souligne que plus de 70 % des pêcheurs sont affectés par des troubles ostéo-articulaires. Le Programme Economie Bleue a présenté des actions clés à entreprendre dans les mois et l'année à venir en vue d'améliorer la situation, tant dans le domaine de la protection sociale que de celui des conditions de travail.

TLEMCEN

Présentation d'une étude archéologique récente sur la mosquée d'Abou El Hassan El Ténissi

Une récente étude archéologique sur la mosquée d'Abou El Hassan El Ténissi a été présentée lundi au Musée national de la calligraphie islamique de Tlemcen, à l'occasion de la Journée mondiale de l'art islamique, célébrée le 18 novembre de chaque année.

Cherki Rezki, enseignant en archéologie islamique au département des sciences de l'archéologie de l'Université de Tlemcen et auteur de l'étude réalisée au cours de cette année, a expliqué, lors de sa présentation, que "la mosquée d'Abou El Hassan El Ténissi, fondée en 696 de l'hégire (1297) est l'un des plus anciens monuments de l'Etat ziaïde, restés en état".

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Tebboune procède à un remaniement du Gouvernement

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a procédé, hier, à un remaniement du Gouvernement. "Après consultation du Premier ministre, M. Mohamed Nadir Larbaoui, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a nommé les membres du Gouvernement dont les noms suivent :

- M. Mohamed Nadir Larbaoui, Premier ministre
- M. Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire
- M. Ahmed Attaf, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines
- M. Mohamed Arkab, ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables
- M. Brahim Merad, ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire
- M. Lotfi Boudjemaa : ministre de la Justice, garde des Sceaux, en remplacement de M. Abderrachid Tabi, appelé à d'autres fonctions
- M. Laziz Faid, ministre des Finances
- M. Laïd Rebiga, ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit
- M. Youcef Belmehdi, ministre des Affaires religieuses et des Wakfs
- M. Kamel Baddari, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
- M. Mohamed Seghir Saâdaoui, ministre de l'Education nationale
- M. Yacine El-Mahdi Oualid, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels
- M. Zouhir Ballalou: ministre de la Culture et des Arts
- M. Mustapha Hidaoui : ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse
- M. Walid Sadi, ministre des Sports
- M. Sid Ali Zerrouki, ministre de la Poste et des Télécommunications
- Mme Soraya Mouloudji, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme
- M. Sifi Ghribi, ministre de l'Industrie
- M. Youcef Cherfa, ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche
- M. Mohamed Tarek Belaribi, ministre de l'Habitat,



de l'Urbanisme et de la Ville

- M. Mohamed Boukhari : ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations
- M. Tayeb Zitouni : ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national
- M. Mohamed Meziane : ministre de la Communication
- M. Lakhdar Rekhroukh : ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base
- M. Taha Derbal : ministre des Ressources en eau
- M. Saïd Sayoud : ministre des Transports, en remplacement de M. Mohamed El Habib Zahana, appelé à d'autres fonctions
- Mme Houria Meddahi : ministre du Tourisme et des Métiers de l'artisanat
- M. Abdelhak Saini : ministre de la Santé
- M. Fayçal Bentaleb : ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale
- Mme Kaoutar Krikou : ministre des Relations avec le Parlement
- Mme Nadjiba Djilali : ministre de l'Environnement et de la Qualité de la vie
- M. Noureddine Ouadah : ministre de l'Economie de

la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises

- M. Fouad Hadji, ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de la Production pharmaceutique
- M. Sofiane Chaïb : secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger
- Mme Selma Bakhta Mansouri : secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines
- Mme Karima Tafer : secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines
- M. Noureddine Yassaa : secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargé des Energies renouvelables
- M. Yahia Boukhari : secrétaire général du Gouvernement", a annoncé le porte-parole de la Présidence de la République, M. Samir Aggoune.

Le président de la République avait reçu le Premier ministre, M. Mohamed Nadir Larbaoui, qui lui a remis la démission du Gouvernement, qu'il a accepté, avant de lui renouveler sa confiance et de lui demander de poursuivre ses missions.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Allocution du président de la République à l'occasion de l'ouverture de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (Texte intégral)

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a adressé, lundi, une allocution à l'occasion de l'ouverture de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (18-24 novembre), lue en son nom par le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Yacine Ouadil.

En voici la traduction APS : "Au nom d'Allah, Clément et Miséricordieux, Prière et paix sur Son Messager, Messdames et messieurs les participants à cette importante rencontre, Je me réjouis de la tenue de cette importante rencontre dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat.

C'est l'occasion de célébrer l'esprit entrepreneurial et de soutenir la créativité et l'innovation chez notre jeunesse, aujourd'hui pleinement engagé dans la dynamique de notre pays pour l'édition d'une économie diversifiée, ouverte et durable.

L'organisation de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, avec la participation de plus d'un million de jeunes à travers tout le pays, témoigne de la confiance de notre jeunesse en la volonté politique sincère et pragmatique de soutenir le monde de l'entrepreneuriat et des start-up, en vue de répondre aux nouveaux défis économiques qu'il importe de relever pour gagner le pari de la transition vers l'économie du savoir, à travers la mise en place d'un cadre réglementaire et juridique garantissant un environnement incitatif et

stable, qui a permis, après une courte expérience, l'émergence de plus de 2.000 entreprises détenant le label de start-up sur 8.000 start-up enregistrées. Nous avons conforté les acquis réalisés dans ce domaine par la création du premier fonds public dédié aux start-up.

Il s'agit du premier mécanisme du genre à l'échelle du continent africain, assurant un soutien public aux projets prometteurs, qui incarnent notre vision reposant sur la valorisation des compétences nationales et l'encouragement de l'investissement dans le secteur privé à travers des incitations significatives et inédites.

Nous avons aussi entrepris, comme en attestent les données et les chiffres, des réformes globales dans le secteur des micro-entreprises, en adoptant une nouvelle approche qui rompt progressivement avec la culture de rente, qui s'est révélée inefficace par le passé, et ce, à travers la restructuration des dispositifs étatiques chargés de soutenir les entreprises et l'investissement dans l'accompagnement des porteurs de projets, notamment par les universités et les instituts de formation contribuant au développement de l'entrepreneuriat, en diversifiant les formes de soutien afin que celui-ci ne soit pas limité au seul aspect financier, mais qu'il s'étende également à la formation, en vue de garantir des opportunités de succès et de pérennité.

Ainsi, en quelques années, l'Algérie

est devenue un modèle en matière de capacité à transformer les idées en réalité, dans un environnement propice à l'entrepreneuriat.

Cette réalité nous permet de prévoir un avenir prometteur pour l'auto-entrepreneuriat, qui suscite un engouement et qui est en pleine expansion, notamment depuis la promulgation de la loi portant statut de l'auto-entrepreneur, qui permet aux jeunes de s'inscrire en ligne sans avoir à se déplacer, tout en bénéficiant de nombreux avantages, dont l'assurance sociale, un régime fiscal préférentiel et la tenue d'une comptabilité simplifiée.

Ce nouveau dispositif a connu un franc succès, plus de 20.000 auto-entrepreneurs ayant obtenu leur carte quelques mois seulement après son lancement.

Aussi, nous sommes confiants quant à la capacité à transformer, dans un avenir proche, les success stories de nos jeunes en entreprises économiques notables à l'échelle internationale, à travers le renforcement de l'acquisition des compétences, le transfert des expériences concluantes, l'accès à la formation dans les grandes villes technologiques du monde, mais aussi via la participation aux plus grands salons technologiques dans les pays développés.

Cette dimension incarne notre vision pour ce qui est de l'importance de l'initiative et du courage, qui sont seuls à même de permettre à nos entrepre-

neurs de décrocher des partenariats et des contrats à l'étranger et d'exporter leurs services et produits.

Je me réjouis de voir le niveau atteint aujourd'hui, avec l'organisation d'une conférence africaine des start-up, l'événement continental le plus important dans ce domaine, qui a ouvert une nouvelle perspective aux relations africaines, contribué au renforcement des partenariats économiques et scientifiques entre les jeunes du continent et confirmé le leadership de l'Algérie sur le plan continental et sa disponibilité à partager l'expertise des frères africains dans le domaine des start-up.

L'Algérie entend s'ériger en pôle africain en matière de technologie et d'innovation, grâce à la dynamique des start-up.

Nous sommes convaincus que la réalisation de l'essor économique estimé passe par la confiance de l'Etat en ses jeunes et en leurs capacités à être acteurs du changement et parties prenantes du développement national.

Partant, j'ai décidé de l'organisation d'un concours national des meilleures start-up pour honorer les réalisations des jeunes dans l'Algérie nouvelle où les ambitions peuvent se concrétiser.

Et je vous invite, à cette occasion, à continuer à saisir les opportunités offertes dans votre pays, en bravant les difficultés par la persévérance et la détermination. Je vous remercie de votre attention".

APS

ENERGIES RENOUVELABLES

Arkab honore le chercheur et innovateur Lakhdar Hamidatou

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a reçu, lundi à Alger, le chercheur et innovateur algérien, Lakhdar Hamidatou, pour l'honorer en reconnaissance de ses importantes innovations et recherches, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, tenue au siège du ministère en présence du Commissaire aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, Noureddine Yassaa, du représentant du Pdg du Groupe Sonelgaz et de cadres du ministère, le chercheur a été honoré pour "ses nombreuses recherches notamment dans le domaine des énergies renouvelables, dont la dernière était l'invention du premier dispositif mondial de refroidissement des panneaux solaires photovoltaïques, ce qui lui a valu le prix des Jeunes talents d'Afrique en Italie, lors de la cérémonie de remise du Prix ENI 2024", précise le communiqué.

Originaire de la wilaya d'El-Oued et diplômé de l'Ecole polytechnique de Constantine, le chercheur a présenté un exposé exhaustif sur son invention "qui contribuera à résoudre le problème de l'efficacité des panneaux solaires, dont la production peut chuter de plus de 30% en raison des températures élevées, notamment dans les régions désertiques", ajoute la même source. En outre, M. Hamidatou a souligné que cette invention reposait sur la création d'un nouveau produit intégrable aux panneaux solaires qui contribuera à améliorer leur efficacité, grâce à l'utilisation de matériaux à changement de phase, permettant d'absorber la chaleur accumulée durant la journée et de la dissiper la nuit, un procédé qui permet aux panneaux de retrouver une performance optimale pendant la journée. Ainsi, le ministre a félicité le chercheur pour cet accomplissement scientifique majeur en particulier dans le développement des énergies renouvelables, exprimant son soutien total au chercheur dans ses travaux et innovations, notamment avec le Groupe "Sonelgaz" et l'Institut de recherche et de développement du groupe, dans le cadre du soutien aux chercheurs et aux jeunes talents du pays, et ce dans le cadre des efforts visant à développer des programmes, à l'instar de celui des énergies renouvelables dont la capacité totale devrait atteindre 15.000 mégawatts d'ici 2035, souligne le communiqué. De leur côté, M. Yassaa et le représentant du PDG de Sonelgaz ont félicité M. Hamidatou pour cette innovation "extrêmement importante", exprimant leur plein soutien et disponibilité à l'accompagner et à le soutenir, notamment en matière de recherche et de développement dans ce domaine. Pour sa part, M. Hamidatou s'est dit fier et a exprimé sa volonté de partager cet exploit universel avec tous les chercheurs algériens et à consolider la réussite et la présence de l'Algérie dans les forums internationaux, tout en restant au service du pays et des étudiants chercheurs algériens.

Le Prix ENI 2024 a vu, lors de sa 16e édition, la participation de plus de 11.000 candidats à travers le monde, les recherches présentées ayant été examinées par un comité scientifique composé d'experts internationaux, y compris des représentants de prestigieux établissements de recherche et six lauréats du prix Nobel.

COLLECTIVITÉS LOCALES

Brahim Merad installe le nouveau wali d'Adrar

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du Territoire, M. Brahim Merad, a procédé à l'installation de M. Ali Bouguerra, nouveau wali d'Adrar, en remplacement de M. Larbi Bahloul, nommé wali d'El-Oued, dans le cadre du mouvement partiel des walis et walis délégués opéré dernièrement par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.



Intervenant lors de la cérémonie d'installation tenue dimanche au siège de la wilaya, en présence des autorités et élus locaux et des représentants de la société civile, M. Merad a rappelé les missions et responsabilités dévolues aux nouveaux walis pour répondre aux attentes du citoyen en termes de développement socioéconomique.

Le président de la République entend au travers ce mouvement dans les corps des walis et walis délégués atteindre une nouvelle dynamique de développement dans ces wilayas, notamment en la sécurité alimentaire et termes de consolidation de l'impulsion des investissements dans la perspective d'un développement global à même de conforter la position de l'Algérie en cette conjoncture marquée de nombreux défis", a affirmé M. Merad.

Le ministre de l'Intérieur avait auparavant procédé à l'installation du nouveau wali de Bordj Badji Mokhtar, M. Mahfoud Benflis, en remplacement de M. Mustapha Aghamir à qui il a été mis fin aux fonctions. La cérémonie d'installation a eu lieu au siège de la wilaya en présence des autorités locales, des élus locaux et des représentants de la société civile.

COMMUNICATION

M. Laagab reçoit le ministre sahraoui de l'Information

Le ministre de la Communication, Mohamed Laagab a reçu, lundi à Alger, le ministre sahraoui de l'Information, M. Hamada Salma, indique un communiqué du ministère.

Tenue au siège du ministère de la Communication, la rencontre a constitué "une occasion pour les deux parties pour passer en revue les relations de coopération entre l'Algérie et le Sahara

Occidentale dans les domaines liés au secteur de l'Information et de la Communication", a précisé la même source. Parmi ces principaux domaines, "la formation, l'échange de visites entre les délégués techniques et médiatiques, et la contribution à la médiatisation de la cause légitime du Sahara Occidental, adoptée par l'Algérie, Etat et peuple, autre, la coopération entre les médias

des deux pays, à l'instar de l'Agence Algérienne presse service (APS) et son homologue sahraouie", détaille le communiqué.

À noter, la rencontre s'est déroulée en présence du Directeur général de l'APS, du Directeur général du Centre national de documentation, de presse, d'image et d'information (CNDPI) et de cadres du ministère.

HISTOIRE

Il y a 70 ans, Badji Mokhtar tombait au Champ d'honneur : regard rétrospectif sur le parcours militant de ce héros

Les immenses sacrifices consentis par les Algériens pour leur liberté, leur indépendance et leur affranchissement du colonialisme français sont inscrits, pour l'éternité, en lettres d'or dans l'histoire de la lutte pour le recouvrement de la souveraineté nationale.

Parmi les pages immortelles, il y a celles qui racontent la vie et l'héroïsme de l'un des planificateurs et des initiateurs de la glorieuse Révolution dans la région de Guelma, en l'occurrence le Martyr Badji Mokhtar (1919-1954) dont le 70ème anniversaire de la mort (le 19 novembre 1954) est célébré cette année.

Le héros Badji Mokhtar, membre du groupe historique des 22, est considéré comme le premier chef de la lutte armée à tomber sous les balles des soldats de la France coloniale.

Des témoignages confirment, en effet, qu'il n'a vécu que les 19 premiers jours de la Révolution avant de tomber au Champ d'honneur à l'âge de 35 ans au cours d'une bataille épique dite "bataille de Regagma", dans la région de Draâ Chouaf dans les montagnes de Beni Salah dans la commune actuelle de Medjez Sfa qui a également vu naître et mourir, le même jour et les armes à la main, l'héroïne Chaïb Dzair.

Une brochure consacrée au parcours militant et combattant de Badji Mokhtar, fruit d'un travail conjoint

entre la direction des Moudjahidines de la wilaya de Guelma et le secrétariat local de l'Organisation nationale des Moudjahidines (ONM), indique que les témoignages des compagnons de ce héros confirment qu'il s'agissait d'un homme aguerri, réunissant toutes les qualités d'un grand combattant, prêt au sacrifice, qui commanda le premier groupe armé qui fit exploser la glorieuse Révolution dans la région du pays situé entre Souk Ahras et Guelma.

Selon le secrétaire de wilaya de l'ONM, Messaoud Rekik, le Chahid Badji Mokhtar est né le 17 octobre 1919 au milieu d'une famille insérée, à Annaba, où il avait suivi ses premières leçons à l'école "indigène" avant de s'installer avec son père à Souk Ahras.

M. Rekik, rappelant que le Martyr Badji Mokhtar "n'était pas une personne ordinaire", a souligné que ce héros de la première heure a légué aux jeunes générations l'amour de l'Algérie, lui qui s'était engagé très tôt dans les rangs de Scouts musulmans algériens et dans le mouvement national, entre 1940 et 1941.

En 1944, il parvint à se soustraire du service militaire obligatoire au sein de l'armée française après avoir délibérément jeûné pendant une longue période au point où il maigrissait de manière spectaculaire, obligeant sa famille à le transporter sur une charrette pour qu'il effectue la vi-

site médicale préalable à son enrôlement.

Un stratagème payant puisque la commission médicale décida, vu son état, à l'exempter du service militaire.

Selon des documents d'archives, Badji Mokhtar, une fois débarrassé de l'épée de Damoclès" que représentait sa conscription sous le drame français, se consacra corps et âme à son militarisme contre l'occupant et rejointra, ainsi, en 1947, l'Organisation spéciale (OS) pour se charger de la formation des premiers groupes militaires, en collectant des armes et en formant les jeunes à leur maniement.

Les mêmes documents soulignent que Badji Mokhtar a été arrêté le 1er avril 1950, après la découverte par l'occupant français de l'Organisation secrète, pour être jugé et condamné par le tribunal d'Annaba à trois ans de prison.

Transféré à la prison d'El Asnam (actuellement Chlef), il y rencontra ses frères révolutionnaires qui devinrent, plus tard, des dirigeants de la glorieuse Révolution.

Selon les informations recueillies par l'ONM dans la commune de Hammam N'bails (Guelma), le groupe de Moudjahidines dirigé par Badji Mokhtar a choisi de lancer la lutte armée dans la région Est du pays en portant des coups douloureux à l'administration coloniale, à l'exemple de l'attaque de la

mine d'Antimoine de Hammam N'bails, 7 novembre, suivie d'autres opérations, notamment la destruction du pont ferroviaire dans la zone de Tahmimine à Medjez Sfa, et du pont d'Ain Senour entre Guelma et Souk Ahras.

Aujourd'hui, au moment où l'Algérie célèbre le 70ème anniversaire de la glorieuse Révolution, il convient de relever que la patrie du million et demi de Martyrs, reconnaissante envers les héros qui ont planifié, préparé, déclenché et mené la lutte armée contre l'occupant français, a mis le nom de Badji Mokhtar au panthéon de l'Histoire.

Une wilaya de l'extrême-sud du pays et une grande université de l'est algérien, celle d'Annaba, en l'occurrence, portent en effet, dignement et avec fierté, son nom.

Le 19 novembre de chaque année, les wilayas de Guelma et de Souk Ahras commémorent, conjointement, l'anniversaire de la mort du héros Badji Mokhtar au pied du monument érigé dans la commune de Medjez Sfa, à hauteur des limites administratives séparant les deux wilayas.

Une commémoration qui donne lieu, chaque année, à une cérémonie de recueillement en présence des autorités locales, civiles et militaires, ainsi que de Moudjahidines, d'enfants de Moudjahidines et de Chouhada, et de nombreux citoyens des deux wilayas.

APS

TISSEMSILT

Semaine mondiale de l'entrepreneuriat : Lancement de la 14^e édition à l'Université « Ahmed Ben Yahia EL-Wancharissi »

La Semaine de l'entrepreneuriat est un événement annuel mondial réunissant près de 160 pays autour du thème de l'entrepreneuriat. L'édition genevoise s'inscrit dans le cadre de l'initiative « Libérez vos idées ».

ABED MEGHIT

Cette série d'événements donne un aperçu des possibilités offertes par l'entrepreneuriat et fournit une plateforme pour inspirer, échanger des idées et recevoir des outils et des conseils pratiques pour ceux qui cherchent à réaliser une idée.

Le coup d'envoi de la 14^e édition de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat a été donné ce lundi dernier, par le wali de la wilaya de Tissemsilt à partir de l'Université de Tissemsilt « Ahmed Ben Yahia EL-Wancharissi » en présence des autorités locales.

L'événement est organisé par l'université de Tissemsilt en coordination avec le Centre d'Appui à l'Entreprenariat CDE, l'Agence Nationale d'Appui et Développement de l'Entreprenariat NESDA, l'incubateur de l'université de Tissemsilt, le Centre d'Appui Technologique et d'Innovation CATTI, le Bureau de liaison Université et les Entreprises, un ensemble d'ac-



tivités dans le cadre de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat du 18 au 23 novembre 2024.

Le wali de la wilaya de Tissemsilt, a souligné dans son allocution d'ouverture que cette manifestation « vise à promouvoir la culture de l'entrepreneuriat et à encourager la création d'entreprises ». Il a également relevé que « la jeunesse algérienne a un grand potentiel dans le domaine de l'entrepreneuriat », soulignant que « l'Algérie a inscrit l'entrepreneuriat parmi ses priorités et programmes en lui accordant un soutien et

un accompagnement, tant en termes d'encadrement législatif et institutionnel ou à travers diverses mesures et incitations, car constituant l'un des principaux moteurs du développement économique ».

Les activités de cet événement dureront une semaine et comprendront des rencontres, des programmes de formation, des campagnes de sensibilisation, des concours et des expositions destinés aux entrepreneurs potentiels, en particulier au niveau des établissements universitaires et des centres de formation profes-

sionnelle et l'INSFP, avec la participation d'organismes d'appui à l'entrepreneuriat et de création des petites et moyennes entreprises et l'innovation, selon la même source.

Par ailleurs, le wali de la wilaya, accompagné des autorités locales, a visité l'Université de Tissemsilt « Ahmed Ben Yahia EL-Wancharissi », où une exposition a été organisée avec la participation de plusieurs organismes d'appui, tels que l'Agence Nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat et l'Agence pour le développement des petites et moyennes entreprises et la promotion de l'innovation, des entreprises, la Caisse nationale d'assurance chômage, et autres, en plus des établissements bancaires et les porteurs de projets innovants.

L'université invite tous les étudiants à participer aux activités de la semaine pour bénéficier et découvrir de près le monde de l'entrepreneuriat à travers des ateliers et des formations.

ORAN

Projet de dédoublement de la RN 4 en direction de la commune de Tafraoui (responsable)



Des travaux de dédoublement de la route nationale (RN) 4, dans son tronçon reliant les communes de Oued Tlélat et Tafraoui (Oran), seront lancés dans le cadre du soutien à l'investissement industriel dans la région, a annoncé le wali Saïd Sayoud.

Le premier responsable de l'exécutif local a indiqué, dans une déclaration à la presse, que les études relatives au projet sont achevées, signalant que le cahier des charges de ce projet a été élaboré et soumis au ministère des Travaux publics pour approbation, en vue du lancement des travaux en 2025.

Le wali a mis en relief l'importance de ce projet, qui contribuera à soutenir et à encourager l'investissement dans les wilayas d'Oran et d'Aïn Témouchent.

Le dédoublement de cette voie de communication facilitera, en effet, la circulation vers la zone industrielle de Tafraoui, qui abrite d'importantes unités industrielles, ainsi que vers la zone industrielle de Tamazoura (wilaya d'Aïn Témouchent), a-t-il fait observer.

Par ailleurs, les habitants de la commune de Tafraoui bénéficieront, dès le début de l'année prochaine, d'un projet de renforcement de l'approvisionnement en eau potable (AEP).

Le projet, dont les travaux sont, actuellement, en cours, porte sur le transfert d'eau dessalée à partir de la station d'Oued Tlélat relevant du couloir Mostaganem-Arzew-Oran (MAO), a-t-on signalé. Le wali d'Oran a également annoncé la livraison prochaine de plusieurs projets à l'échelle de la wilaya, dont une station de dessalement à Cap Blanc, un quota de 1.800 logements dans la localité de Sidi El Bachir (commune de Bir El Djir), ainsi que la rénovation du siège de la mairie d'Oran, entre autres. Il a, en outre, évoqué le lancement prochain d'importants projets, notamment ceux d'un musée dédié à l'Emir Abdelkader sur les hauteurs du mont Murdjadjo et d'aménagement du lac de Dhayet Morsli en perspective de la réalisation d'un village scientifique.

EL-MENIAÂ

Nouveaux projets de développement retenus pour la commune de Hassi-Lafhal (wilaya)

Plusieurs nouveaux projets de développement, tous secteurs confondus, ont été retenus pour la commune de Hassi-Lafhal, dans la wilaya d'El-Meniaâ, susceptibles d'impulser le développement local dans cette collectivité, ont rapporté mardi les services de la wilaya.

Ces projets, qui ont été lancés par les autorités de la wilaya dans cette commune située à 155 kilomètres au nord du chef-lieu de la wilaya, dans le cadre des festivités marquant le 70^e anniversaire de la glorieuse révolution de libération nationale,

s'inscrivent au titre du programme de développement de la wilaya visant l'amélioration du cadre de vie de la population, selon la même source.

Il s'agit entre autres de la pose de la première pierre de deux projets dans le secteur de l'éducation, à savoir une école primaire et une autre de l'enseignement moyen (CEM) avec une cantine d'une capacité de 200 repas/jour.

La même collectivité a bénéficié aussi d'un projet de réalisation d'une salle omnisports, en sus de la réalisation d'un forage d'alimenta-

tion en eau potable, a-t-on ajouté. Au cours de cette visite de terrain, le wali d'El Meniaâ, Mokhtar Bennalek, a inspecté également le projet de réalisation d'un bureau de poste, ainsi que le chantier de construction de classes d'extensions, et les travaux d'extension d'une cantine scolaire au niveau l'école primaire, Chahid Djabrit Ali.

Lors de l'inspection de ces projets de développement, le wali a souligné la nécessité de respecter les normes requises, et les délais fixés dans le cahier des charges.

SAIDA

Remise des clés de 80 logements publics locatifs

Les clés de 80 logements publics locatifs (LPL) ont été remises, lundi, à leurs bénéficiaires dans la ville de Saïda, a-t-on appris de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) qui a supervisé l'opération.

Ces logements, situés dans le quartier "Es-Salem", ont été attribués aux bénéficiaires, dont la liste a été annoncée par les services de la daïra de Saïda au mois d'octobre dernier, précise la même source. L'OPGI a également organisé à la fin du même mois une opération de tirage au sort pour la désignation de l'emplacement des logements (blocs et étages) des bénéficiaires de ces unités d'habitation.

La semaine dernière, les clés de 110 logements publics locatifs ont été distribuées dans les quartiers Dhar Cheikh et Boukhors, dans le chef-lieu de wilaya, rappelle-t-on. Depuis le début de l'année en cours, 3.114 logements publics locatifs ont été attribués dans la wilaya de Saïda. Au total, la wilaya recense un programme de 20.536 LPL, dont 14.896 ont été réceptionnés, tandis que 5.640 unités sont en cours de réalisation.

APS

JIJEL

Recensement de 116 projets d'investissement inscrits depuis début 2024 (agence)

Le guichet unique décentralisé de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) de la wilaya de Jijel a recensé 116 projets d'investissement inscrits depuis le début de l'année 2024, apprend-on lundi auprès de son directeur, Tarek Boubzari.

Ces projets qui concernent divers secteurs économiques ont été inscrits au profit de micro-entreprises, de petites et moyennes entreprises et de grandes entreprises, a précisé à l'APS M. Boubzari. Dès leur entrée en



phase opérationnelle, ces projets permettront de générer près de 900 postes d'emploi directs et des dizaines d'autres emplois indirects, selon le

même responsable.

Le montant global des investissements nécessaires pour la concrétisation de ces projets est estimé à plus de 7,5 milliards DA, note encore le même responsable.

Le nombre des projets d'investissement et des emplois susceptibles d'être générés devront augmenter davantage d'ici la fin de l'année après la remise dernièrement des arrêtés de concession de foncier industriel à plusieurs investisseurs dans la wilaya.

FINANCES

L'Agence nationale des grands équilibres du budget de l'Etat aura un "impact positif" sur l'efficacité budgétaire (Responsable)

Le directeur général de la prévision et des politiques au ministère des Finances, Kamel Meraghni, a affirmé, lundi à Alger, que l'Agence nationale des grands équilibres du budget de l'Etat, de la prospective et de la planification, dont la création a été ordonnée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, aura un "impact positif" sur l'efficacité du budget de l'Etat, mettant en avant l'importance de cet organisme dans la prévision et la mise en œuvre des budgets sectoriels.

Invité de la Radio nationale, M. Meraghni a précisé que l'Agence "instaure une planification à long terme, une prospective, un suivi et une exécution des budgets sectoriels, ainsi que les grands équilibres économiques et financiers du pays".

L'Agence contribuera "à renforcer l'efficacité budgétaire en mettant en place une vision prospective à long terme à l'horizon 2035, avec l'élaboration d'indicateurs pour tous les secteurs, à travers la collecte de données sectorielles et leur planification à long terme", a-t-il ajouté.

M. Meraghni a indiqué que les missions de cette Agence nécessitent la mobilisation de moyens financiers, humains et organisationnels, soulignant l'importance que cet organisme financier "fonctionne de manière interactive avec tous les secteurs d'activité socio-économiques, et non de façon isolée".

En octobre dernier, le président de la République avait ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu'il a présidé, la création de l'Agence nationale des grands équilibres du budget de l'Etat, de la prospective et de la planification, en vue de suivre minutieu-



sement les sous-budgets et budgets sectoriels en consécration de la transparence.

L'intervenant a, par ailleurs, évoqué les principales mesures contenues dans le texte de loi de finances 2025, récemment adopté par les deux chambres du Parlement, notamment en ce qui concerne le soutien au pouvoir d'achat du citoyen, l'accompagnement et la promotion de l'investissement, l'élargissement de l'assiette fiscale, sans introduire de nouveaux impôts.

Il a rappelé à cet égard le cadre général régissant désormais les lois de finances en Algérie, qui consacre la transition d'un budget basé sur les moyens à un budget axé sur les objectifs, conformément à la loi orga-

nique 18-15 relative aux lois de finances, qui concrétise une approche prospective dans l'élaboration des budgets annuels, ce qui, selon lui, améliore l'efficacité budgétaire. Répondant à une question sur l'impact des mesures incluses dans la loi de finances de l'année prochaine sur les revenus des ménages, M. Meraghni a souligné l'importance des ressources financières allouées notamment les dépenses de transfert estimées à 5.872,37 milliards de DA en autorisations d'engagement et 5.928,18 milliards de DA en crédits de paiement, destinés principalement à subventionner les produits de large consommation.

Pour sa part, le Directeur des politiques bud-

géaires au ministère, M. Khaled Dahmani, a insisté sur l'importance de la numérisation, notamment dans le secteur des finances, pour garantir la transparence, améliorer la qualité des services et le recouvrement fiscal, tout en luttant contre les pratiques de fraude et d'évasion fiscales.

Il a mis en avant dans ce sens, les progrès réalisés par l'Algérie dans la numérisation des différentes directions du secteur financier, notamment les Douanes, les Domaines de l'Etat et l'administration fiscale, avec la généralisation des plateformes "Jibataic" et "Moussahamatic" au niveau de l'ensemble des structures de la Direction générale des impôts (DGI) à travers le pays.

BANQUE MONDIALE

L'Algérie a réalisé une croissance "robuste" au 1^{er} semestre 2024

La Banque mondiale (BM) a mis en avant, dans son dernier rapport de suivi de la situation économique de l'Algérie pour l'automne 2024, publié lundi sur son site web, la solide performance économique du pays, assurant que la croissance au premier semestre de l'année en cours a été "robuste", atteignant 3,9%.

Cette croissance est "diversifiée et soutenue par un secteur agricole résilient", a souligné la BM dans son document, en précisant que l'Algérie a connu une "amélioration notable de la stabilité des prix, avec une inflation réduite à 4,3% sur les neuf premiers mois de 2024".

Au cours du premier semestre 2024, la croissance économique de l'Algérie est demeurée "robuste, soutenue par les secteurs non extractifs et par l'investissement", a noté le rapport, ajoutant "qu'après une accélération à 4,1% en 2023, la croissance du PIB a légèrement ralenti au premier semestre 2024 (+3,9% en glissement annuel), sou-

tenue par une croissance non extractive dynamique".

Dans ce cadre, la BM a indiqué que la croissance de l'investissement s'est accélérée, stimulant les importations, tandis que la consommation privée et publique est restée robuste.

D'autre part, le PIB extractif est resté également stable au cours du premier semestre (+1%) après une nouvelle réduction du quota de production de pétrole brut de l'Algérie en janvier et une baisse de la demande européenne de gaz, a mentionné l'institution dans son rapport.

Tout en relevant une stabilisation des prix des produits frais, la modération des coûts d'importation et un taux de change stable durant cette période, l'institution financière internationale a précisé également que les réserves de change demeurent "confortables", représentant l'équivalent de 16,2 mois d'importations de biens et services en septembre 2024. L'autre in-

dicateur positif souligné dans le rapport est celui de la baisse de l'inflation qui a "nettement ralenti en 2024, grâce à la production agricole résiliente, la stabilisation des prix des aliments frais, la modération des prix à l'importation et la stabilité du taux de change", a affirmé la BM. Selon les prévisions de la Banque mondiale, la croissance devrait rebondir en 2025, avec une reprise du secteur des hydrocarbures qui soutiendrait un "rebond de la croissance".

Dans son rapport conjoncturel, la Banque mondiale a mis en avant également le "potentiel considérable" de la croissance des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie.

Diversifier les produits et les marchés d'exportation tout en augmentant la valeur ajoutée sera essentiel pour atteindre l'objectif du gouvernement de 29 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures d'ici 2030", a-t-elle fait observer.

ENTREPRENEURIAT

Le président de la République annonce l'organisation d'un concours national des meilleures start-up

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a annoncé, lundi, l'organisation d'un concours national des meilleures start-up pour honorer les réalisations des jeunes dans l'Algérie nouvelle. Dans une allocution à l'occasion de l'ouverture officielle de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat en Algérie, lue en son nom par le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Yacine Oualid, lors d'une rencontre organisée au Palais des Nations (Algier), le président de la République a annoncé sa décision relative à "l'organisation d'un concours national des meilleures start-up pour honorer les réalisations des jeunes dans l'Algérie nouvelle".

Il a invité, à cette occasion, à continuer à saisir les opportunités offertes dans votre pays, en bravant les difficultés par la persévérance et la détermination", a dit le président de la République à l'adresse des jeunes.

"L'Algérie entend s'ériger en pôle africain en matière de technologie et d'innovation, grâce à la dynamique des start-up", a-t-il poursuivi.

"Nous sommes convaincus que la réalisation de l'essor économique escompté passe par la confiance de l'Etat en ses jeunes et en leurs capacités à être acteurs du changement et parties prenantes du développement national", a ajouté le président de la République.

UNIVERSITÉS

L'USTHB signe des conventions de partenariat avec 7 entreprises et organismes économiques nationaux

L'Université des sciences et de la technologie Houari Boumediene (USTHB) a signé, lundi à Alger, des conventions de partenariat scientifique et pédagogique avec sept entreprises et organismes économiques nationaux, dans le but de renforcer les liens entre le monde de la recherche et celui de l'entrepreneuriat.

La cérémonie de signature s'est déroulée à l'USTHB, à l'occasion d'un Séminaire organisé dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, et ce, en présence du recteur de l'Université, Djamel Eddine Akretche, du représentant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelhakim Bentellis, ainsi que des responsables des sept organismes, tous affiliés au Conseil du renouveau économique algérien (CREA). Il s'agit des deux entreprises pharmaceutiques Saïdal et Biopharm, de l'entreprise Faderco, du cimentier Holcim, de la Société nationale de sidérurgie (SNS) ainsi que le syndicat de la filière Plasturgie et Djazipora, une association dédiée au développement économique en Algérie en favorisant la collaboration avec la diaspora.

A cette occasion, M. Akretche a souligné l'importance de ces conventions visant à consolider les liens avec le monde de l'entreprise.

Ces conventions permettent aux étudiants de bénéficier de l'expérience des entrepreneurs et, potentiellement, inciter certaines entreprises à prendre en charge des projets présentés au sein des universités", a-t-il expliqué. Concernant le Séminaire organisé au Startup's Hall de l'USTHB dans le cadre de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, le recteur a affirmé que cet événement constituait une "excellente opportunité" pour mettre en avant les projets innovants des étudiants, mettant en avant le rôle "clé" de l'université dans l'émergence des start-up, la nouvelle vision du secteur.

Pour sa part, le représentant du ministère, M. Bentellis a appelé les jeunes à prendre conscience de la situation du marché du travail et lancer leurs propres entreprises. "L'étudiant ne devrait plus être un demandeur d'emploi, mais un créateur d'emploi", a-t-il insisté, rappelant les mesures mises en place par l'Etat pour encourager les jeunes à contribuer activement aux objectifs de développement économique du pays. De son côté, le Président du CREA, Kamel Mouda, a mis en avant l'importance de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat, qu'il considère comme un rendez-vous essentiel entre les chefs d'entreprise et les étudiants porteurs de projets.

Il a expliqué que ces projets, souvent sous forme de prototypes, pourraient intéresser les entreprises économiques, appelées à leur tour à les accompagner de manière optimale.

Les travaux de ce Séminaire, axés sur les processus entrepreneuriaux et leur mise en œuvre, se poursuivront à travers des conférences thématiques et des ateliers.

MARCHÉS EN ASIE

Tokyo plombé par la tech et le scénario d'une Fed moins conciliante

La Bourse de Tokyo baissait lundi, plombée par les valeurs technologiques dans le sillage de Wall Street et par le durcissement de ton de la Réserve fédérale américaine, tandis que les places chinoises divergeaient sur fond de craintes de tensions commerciales accrues.

À la Bourse de Tokyo, l'indice vedette Nikkei a terminé les échanges matinaux en recul de 0,78% à 38.343,39 points, l'indice élargi Topix cédant 0,47% à 2.698,86 points.

Dans le sillage du coup de froid à Wall Street vendredi, les investisseurs digèrent la perspective d'un coup de frein de la banque centrale américaine (Fed) dans son processus d'assouplissement monétaire, son président Jerome Powell ayant fait valoir que la bataille contre l'inflation n'était pas gagnée.

Les échanges restaient partout volatils et empreints de prudence.

Vers 03H00 GMT, le billet vert progressait à 154,90 yens pour un dollar.

Des propos du gouverneur de la banque centrale japonaise (BoJ) confortant la probabilité d'un relèvement de taux en décembre ont entraîné un bref sursaut du yen, qui s'est rapidement estompé.

Alors que les titres technologiques (Nvidia, Meta, Amazon...) avaient plongé de concert à New York vendredi, les valeurs du secteur boivent également la tasse lundi à Tokyo: Softbank Group (-2,30%) ou les fabricants de puces Tokyo Electron (-2,26%) et Renesas (-2,15%).

Même tendance à Séoul, où l'expert des puces SK Hynix chutait de 2,20%, tandis que le mastodonte des micro-processseurs sophistiqués TSMC abandonnait 1,45% à Taiwan.

En revanche, à contre-courant, le sud-coréen Samsung Electronics bon-



dissait de 5,04% à Séoul, après avoir annoncé un massif rachat d'actions par l'entreprise.

Après avoir terminé la semaine dernière dans le rouge, les places chinoises divergeaient lundi, dans un climat très volatil toujours hanté par le spectre d'une guerre commerciale après le retour en janvier de Donald Trump à la Maison blanche.

Vers 03H00 GMT à Hong Kong, l'indice Hang Seng se reprenait (+1,44% à 19.705,59 points), mais à Shenzhen, l'indice composite piquait du nez (-0,66%), alors que de Shanghai se stabilisait (+0,26%).

Le géant chinois du commerce électronique Alibaba perdait 0,80% à Hong

Kong, après avoir une croissance modérée de son chiffre d'affaires de 5%, très inférieure aux attentes.

Les cours du pétrole tentaient de se stabiliser après avoir lourdement chuté vendredi, dans un marché lesté la perspective d'un possible surplus de brut à l'horizon 2025, couplé à une baisse de la demande sur fond de conjoncture économique morose.

Vers 03H00 GMT, le prix du baril de Brent de la mer du Nord progressait de 0,25% à 74,22 dollars, et celui de West Texas Intermediate (WTI) américain grignotait 0,12% à 67,10 dollars.

De son côté, le bitcoin reprenait son souffle, oscillant autour de 90.000 dollars.

JAPON

La croissance économique ralentit au 3^e trimestre (+0,2%)

Le produit intérieur brut (PIB) du Japon a progressé de 0,2% au troisième trimestre 2024 comparé au deuxième, selon une première estimation officielle publiée vendredi, alors qu'un typhon, une alerte gouvernementale au "mégaséisme" et une consommation toujours atone ont pesé sur l'activité. Il s'agit d'un net essoufflement de la

croissance de la quatrième économie mondiale, après une hausse de 0,5% du PIB au deuxième trimestre (chiffre révisé).

Le chiffre dévoilé par le gouvernement correspond à la prévision médiane des économistes sondés par l'agence Bloomberg.

SERVICES FINANCIERS

Londres veut plus de risque pour plus de croissance

La ministre britannique des Finances, Rachel Reeves, a annoncé jeudi des réformes pour favoriser la prise de risque dans les services financiers au Royaume-Uni, jugeant que la réglementation post-crise financière était "allée trop loin" et bridait la croissance.

"Les différents gouvernements ont eu raison d'apporter des changements réglementaires après la crise financière mondiale", qui "ont donné naissance à un système qui cherchait à éliminer la prise de risque", a déclaré la Chancelière de l'Echiquier jeudi soir lors d'un discours très attendu par les milieux financiers. Mansion House, la résidence officielle du lord-maire de

la City de Londres. Mais "cela est allé trop loin et, à certains endroits, cela a eu des conséquences imprévues auxquelles nous devons maintenant remédier", a ajouté la ministre travailliste.

Elle reproche à ces réglementations d'avoir freiné la croissance d'un secteur qui représente 9% de l'économie du pays et emploie 1,2 million de personnes.

Le projet de Mme Reeves vise à "rééquilibrer" ces règles "pour stimuler la croissance économique et la compétitivité" tout en maintenant des normes élevées, est-il précisé dans un communiqué.

La ministre a notamment écrit aux

différents régulateurs financiers du pays pour s'assurer "que l'accent soit davantage mis sur le soutien à la croissance économique", est-il souligné.

Mme Reeves a par ailleurs plaidé dans son discours pour "un commerce libre et ouvert" avec les Etats-Unis, première destination des services financiers britanniques.

Elle a également appelé à "réinitialiser" la relation avec l'Union européenne, premier partenaire commercial des Britanniques.

"Nous n'annulerons pas le Brexit ni ne réintégrerons le marché unique ou l'union douanière", mais "nous devons reconnaître que nos marchés sont fortement interconnectés", a-t-elle dit.

CENTRAFRIQUE

Le pays de nouveau autorisée à exporter des diamants (Bangui)



La Centrafrique va pouvoir de nouveau exporter des diamants, après la levée totale vendredi de l'embargo qui frappait le pays depuis 2013, ont annoncé les autorités à Bangui.

Réuni en session plénière à Dubaï, le Processus de Kimberley (KP), l'organisme de régulation du commerce mondial du diamant, a décidé "de la levée totale de la sanction", a annoncé le ministère centrafricain des Mines et de la Géologie sur les réseaux sociaux.

Bangui plaide depuis plusieurs mois pour cette levée totale d'embargo en faisant valoir que la situ-

tion sécuritaire se normalisait et que tout avait été fait pour se conformer aux normes du KP visant à bloquer les "diamants de sang" issus des zones de conflits.

L'interdiction d'exportation, prononcée en 2013, a été partiellement levée en 2015 et 2018.

Mais les deux-tiers des 24 zones minières diamantifères répertoriées étaient encore sous sanction. Les richesses gisements de diamants alluvionnaires constituent, avec l'or, une des ressources les plus précieuses de ce pays d'Afrique centrale.

APS

PÉTROLE

Le Brent à plus de 71,5 dollars

Les cours du pétrole oscillaient lundi entre légère baisse et hausse prudente, après la chute enregistrée la semaine dernière en raison d'une demande chinoise qui inquiète le marché.

Dans la matinée, le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en janvier, prenait 0,76% à 71,58 dollars.

Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate (WTI), pour livraison en décembre, gagnait 0,61% à 67,43 dollars.

"La faiblesse de la demande chinoise reste l'une des raisons principales de la baisse des cours", affirment des analystes.

La Chine est le premier importateur de pétrole mondial et les cours de l'or noir sont fortement corrélés à la santé économique du pays.

"Les chiffres de l'inflation chinoise de la semaine dernière témoignent de l'absence de croissance immédiate tant au niveau des dépenses de consommation que de l'activité industrielle", expliquent les analystes.

Par ailleurs, depuis les résultats de l'élection présidentielle américaine, "le renforcement du dollar américain a pesé sur les prix, réduisant l'attrait des matières premières libellées en dollars", précisent les analystes.

Le prochain facteur déterminant pour les prix du pétrole sera "la réunion du 1er décembre de l'Opep+", estiment les analystes.

MONNAIES

Le yen se replie face au dollar

Le yen se replie lundi après une prise de parole très attendue du gouverneur de la Banque du Japon (BoJ), qui s'est abstenu de fournir davantage d'indices sur le calendrier d'une éventuelle prochaine hausse de taux.

Ce matin, la devise nippone relâche 0,31% au billet vert, à 154,79 yens pour un dollar, et restitue 0,54% à la monnaie européenne, à 163,52 yens pour un euro.

La monnaie japonaise, en recul depuis plusieurs mois, avait récupéré une partie de ses pertes vendredi dans l'anticipation de ce discours, le dernier du gouverneur de la Banque du Japon programmé avant sa réunion des 18 et 19 décembre.

Mais le yen reflue de nouveau lundi, "en l'absence de signal clair selon lequel les taux d'intérêt augmenteraient le mois prochain", indiquent des analystes.

Cependant, "l'enthousiasme pour le dollar s'essouffle maintenant que les investisseurs commencent à scruter à quoi ressemblera en réalité une présidence Trump", soulignent les analystes.

SONELGAZ

Raccordement de plus de 66.000 exploitations agricoles et 41 zones industrielles au réseau électrique

Le groupe Sonelgaz a procédé, jusqu'à début novembre, au raccordement de plus de 66.000 exploitations agricoles et 41 zones industrielles au réseau électrique à l'échelle nationale, a fait savoir lundi le porte-parole du Groupe, Khalil Hodna.

Invité à la Radio nationale, le responsable a précisé que "plus de 66.000 exploitations agricoles ont été raccordées au réseau électrique, jusqu'à début novembre", affirmant que plusieurs autres exploitations sont en cours de travaux et de mise en service.

Dans ce cadre, M. Hodna a fait savoir que la cadence actuelle des opérations de raccordement permettra à Sonelgaz d'atteindre l'objectif tracé pour l'année 2024, soit le raccordement de 69.000 exploitations, soulignant que les opérations de raccordement sont réalisées sans paiement préalable par les bénéficiaires.

Outre l'appui au secteur agricole, il a ajouté que le Groupe public a procédé au raccordement de 41 zones industrielles au réseau électrique, 36 zones, sur 50 programmées, au réseau de gaz naturel, affirmant que l'opération reflétait l'orientation de l'Etat pour la promotion de l'investissement.

Dans le cadre de la transition énergétique, la société a lancé des projets ambitieux de production d'énergie propre d'une capacité globale de 15 000 mégawatts (à l'horizon 2035), dont les stations Gara Djebilet dans la wilaya de Tindouf avec une capacité de production de 3500 mégawatts qui devraient entrer en service en 2025, a fait savoir le responsable.

La Sonelgaz s'attèle aussi à développer l'industrie locale et à renforcer les capacités d'exportation.

À travers son bras industriel représenté par la Société algérienne des industries électriques et gazières (SAIEG), le groupe fabrique des compteurs électroniques et intelligents, a-t-il précisé, faisant état de la généralisation de l'utilisation des compteurs intelligents permettant de contrôler la consommation d'énergie à distance, à tous les investisseurs industriels.

Pour ce qui est de l'exportation, l'entreprise est parvenue à exporter plusieurs produits, dont les aubes de turbines, les stations de recharge pour véhicules électriques ainsi que les turbines industrielles, ce qui a permis d'augmenter les revenus et d'accroître la présence des produits algériens sur les marchés étrangers.

Concernant l'installation gratuite de détecteurs de monoxide de carbone dans les foyers pour réduire les accidents d'asphyxie en application des instructions du Président de la République, il a fait savoir que "la Sonelgaz a installé, à ce jour, 9 millions de détecteurs sur un total de 22 millions d'appareils programmés, précisant que l'opération concerne également les foyers non raccordés au gaz".

L'opération d'installation des détecteurs dans les Hauts Plateaux (21 wilayas) sera achevée à la fin de 2024, et se poursuivra dans les wilayas côtières et du sud, selon le même responsable qui a précisé que le nombre de clients de la société est réparti entre 8 millions pour le gaz et 11 millions pour l'électricité.

Soulignant l'importance accordée par la Sonelgaz à la production de ces détecteurs, il a affirmé que cette orientation renforçait la capacité du Groupe à satisfaire la demande locale et à aller vers l'exportation, sachant qu'il existe des projets de contrats commerciaux avec plusieurs pays pour l'exportation du produit".

Il a relevé, à ce propos, que la capacité de production actuelle est de 25.000 détecteurs/jour, ajoutant que la qualité est garantie par le laboratoire inauguré l'été dernier à Alger, en attendant l'ouverture de deux autres à Sétif et à Oran. Quant au recouvrement des créances, le responsable a précisé que le montant des dettes de Sonelgaz auprès de ses clients "est très élevé", soulignant que la société évite de recourir à la coupure de l'approvisionnement qui reste l'ultime procédure pour recouvrer ses redevances.

HABITAT

Les logements LPP non vendus seront cédés en vente libre (JO)

Les logements promotionnels publics neufs (LPP) non vendus seront désormais cédés dans le cadre de la vente libre sans tenir compte des conditions d'éligibilité, en vertu d'un décret exécutif publié au dernier numéro du Journal Officiel (JO) n° 76.

Il s'agit du décret exécutif n° 24-373 signé par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, le 12 novembre en cours, complétant le décret exécutif n° 14-203 du 15 juillet 2014 fixant les conditions et les modalités d'acquisition du logement promotionnel public. Ce décret, promulgué conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2024, "autorise exceptionnellement le promoteur immobilier, en cas de mévente avérée d'un certain nombre de logements promotionnels publics (LPP), dans le cadre réglementaire dans lequel ils ont été réalisés, à commercialiser ces logements en vente libre sans tenir compte des conditions d'éligibilité fixées". S'agissant des modalités de définition des éléments justifiant le cas de mévente avérée, elles seront fixées par arrêté conjoint du ministre des Finances et du ministre des Finances et du



ministre chargé de l'habitat, stipule ce texte. Le promoteur immobilier est tenu aussi de "restituer, au profit du Trésor public, la valeur de l'abattement appliquée sur la valeur des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, pour la réalisation des logements promotionnels publics qui sont destinés à la vente", est-il mentionné dans ce

décret en précisant que les modalités d'application de cette disposition seront fixées par arrêté conjoint du ministre des Finances et du ministre de l'Habitat.

Quant au prix du logement promotionnel public cédé dans le cadre de la vente libre, "il sera calculé sur la base du coût administré et l'intégralité du montant des

charges financières, conformément à la note de paiement établie par les services du promoteur immobilier concerné, après accord du conseil d'administration". Par ailleurs, le logement LPP commercialisé en vente libre est soumis aux règles de cession édictées par la législation en vigueur, selon le décret.

MÉDÉA

Lancement prochain d'une étude pour optimiser l'exploitation des eaux du champ captant de Khetala

Une étude technique appelée à optimiser l'exploitation des ressources en eau du champ captant de Khetala, au sud de Médéa, sera lancée prochainement dans le cadre du plan de renforcement de l'alimentation en eaux potables (AEP) au profit des trois communes de la daira de Chahbounia, a indiqué lundi le wali Djilali Doumi, à l'issue de sa visite dans cette daira. "Dans le souci de mobiliser les ressources hydrauliques souterraines de la commune de Chahbounia et parvenir à

sécuriser l'alimentation en eau potable des deux autres communes de la daira, à savoir Bouaïche et Boughezoul, une étude technique sera menée bientôt afin d'évaluer le potentiel hydrique existant de ce champ captant", a fait savoir le wali.

L'étude sera menée par la direction locale des ressources hydrauliques, avec le concours de l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH), a-t-il dit. Neuf forages ont été réalisés depuis 2022 dans le champ captant de Khetala, qui alimentent les foyers sis aux chefs-lieux des communes de Chahbounia, Bouaïche et Boughezoul, selon les explications fournies sur place par le directeur des ressources en eau (DRE), Nassereddine Bechani.

L'exploitation de deux des neuf forages réalisés a été "momentanément interrompue en raison de la présence de sel dans l'eau, phénomène assez répandu dans les nappes phréatiques situées dans cette région steppique et qui implique le recours à certaines techniques innovantes de traitement pour rendre l'eau potable, a-t-il dit. Dans ce contexte, le wali Djilali Doumi a suggéré d'examiner la faisabilité de la réalisation d'une station de déminéralisation de ce champ captant pour traiter le problème de salinité et pouvoir exploiter, à nouveau, les deux forages fermés provisoirement.

ENTREPRENEURIAT

Début de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat à travers les différentes wilayas

La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat a débuté, hier, à travers les différentes wilayas du pays et se poursuivra jusqu'au 24 novembre, avec pour objectif de diffuser la culture de l'entrepreneuriat et de promouvoir l'innovation chez les jeunes.

Le coup d'envoi officiel de cette manifestation, organisée par le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, en collaboration avec les ministères de l'Intérieur,

des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) et le Réseau global pour l'entrepreneuriat (Global entrepreneurship network - GEN), sera donné au Centre international de conférences (CIC) Abdelaïd Rahal (Alger), lors d'une rencontre regroupant plusieurs ministres et experts.

L'événement devrait

attirer plus d'un million de participants au niveau national, dont des entrepreneurs, des porteurs de projets, des étudiants universitaires et des bénéficiaires des programmes de soutien mis en place par l'Etat dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Des espaces d'échange de connaissances et d'expertises entre les entrepreneurs sont prévus, ce qui contribuera à la formation d'un réseau national solide permettant de faire face aux défis et de mener à

bien leurs projets. Il s'agit également de développer les compétences d'entrepreneuriat chez les jeunes et les étudiants, en mettant à leur disposition des formations leur permettant d'acquérir les outils nécessaires pour transformer leurs idées en projets réussis.

La Semaine mondiale de l'entrepreneuriat sera également l'occasion d'évoquer les histoires de réussite inspirantes en Algérie.

BANGLADESH

Des ministres de l'ancien gouvernement devant la justice pour avoir «ordonné les violences» de l'été dernier

Une dizaine d'anciens ministres et responsables bangladais du gouvernement de Sheikh Hasina ont comparu lundi devant un tribunal de la capitale Dacca pour avoir "ordonné les violences" et "permis les massacres" lors des émeutes de l'été dernier, ont rapporté des médias.

Lors d'une audience devant le tribunal pénal international (ICT) du Bangladesh, le procureur Mohammad Tajul Islam, cité par les médias, a annoncé que les onze ex-ministres, le juge et l'ex-secrétaire du gouvernement présentés étaient accusés d'avoir "ordonné les violences" contre les manifestations lancées au départ par les étudiants.

Le tribunal a également formellement ordonné à l'ex-

Première ministre de se présenter devant lui pour y répondre des accusations de "massacres, meurtres et crimes contre l'humanité".

Elle fait déjà l'objet d'un mandat d'arrêt international et d'une notice rouge auprès d'Interpol.

Sheikh Hasina a quitté le pays le 5 août dernier et s'est exilée en Inde, après plusieurs semaines de manifestations qui ont fait, selon un bilan encore provisoire au moins 700 morts.



ANGOLA

Au moins six morts dans un naufrage au large de Luanda

Au moins six personnes, dont deux enfants, sont mortes dans le naufrage d'un bateau au large de Luanda, la capitale de l'Angola, ont annoncé lundi les autorités locales, alors que les opérations de sauvetage se poursuivent.

Le bateau, qui faisait partie d'une procession maritime catholique, transportait plus de 30 personnes lorsqu'il a coulé au large de l'île de Luanda samedi, a indiqué la police de ce pays d'Afrique australe, sans pouvoir confirmer la cause de l'incident à ce stade.

TYPHON AUX PHILIPPINES

Sept morts dans un glissement de terrain

Sept personnes ont été tuées et trois blessées dans un glissement de terrain dans le nord des Philippines, a indiqué lundi Kristine Falcon, une responsable de l'agence locale de gestion des catastrophes, alors que l'archipel vient de subir le passage du typhon Man-yi.

Le glissement de terrain s'est produit dans la province de Nueva Vizcaya, au nord de Manille sur l'île de Luçon, a déclaré Mme Falcon, ce qui porte au total à huit le nombre de décès liés au passage du typhon.

Des vents soufflant à 185 km/h en moyenne, avec des rafales atteignant 305 km/h,



ont été enregistrés après que Man-yi a touché terre dimanche après-midi dans la province d'Aurora sur l'île de Luçon. Il a déraciné des

arbres, fait tomber des lignes électriques, écrasé des maisons en bois et déclenché des glissements de terrain, mais n'a pas pro-

voqué de graves inondations. Une personne a été tuée par le typhon dans la province de Camarines Norte (à l'est de Manille), selon des médias. La victime, un homme de 79 ans, est décédée après que sa moto soit entrée en contact avec une ligne électrique, selon la police. Le "super typhon" Man-yi a été rétrogradé au rang de typhon dimanche à son passage sur l'île de Luçon, et se dirige lundi vers le Vietnam.

Plus d'1,2 million de personnes ont dû fuir leur domicile à l'approche de Man-yi, la sixième tempête à s'abattre sur l'archipel au cours du mois écoulé.

TANZANIE

Poursuite des opérations de recherche de survivants après l'effondrement d'un immeuble

Les secouristes tentaient lundi d'extraire des personnes coincées sous les décombres d'un immeuble qui s'est effondré samedi dans la capitale économique tanzanienne Dar es Salaam, faisant au moins 16 morts selon un nouveau bilan du gouvernement. "Les opérations de sauvetage se poursuivent car certaines personnes sont toujours coincées", a déclaré le Premier ministre Kassim Majaliwa lors d'une cérémonie d'hommage aux victimes.

"Nous communiquons avec certaines personnes coincées et entendons leurs voix", a-t-il assuré, ajoutant que 86 personnes avaient été secourues jusqu'à présent et que 16 personnes étaient mortes.

Un précédent bilan fourni dimanche par la présidence faisait état de 13 morts.

Le bâtiment de quatre étages situé à Kariakoo, le marché le plus fréquenté de ce pays d'Afrique de l'Est, s'est

écroulé pendant que des clients y faisaient leurs courses. M. Majaliwa a annoncé la nomination d'une équipe de 19 experts chargés d'inspecter les immeubles de grande hauteur de la région.

Les causes de l'accident ne sont pas connues.

Mais des témoins ont déclaré aux médias locaux que les travaux d'agrandissement du marché souterrain avaient débuté vendredi.

ALLEMAGNE

Les Verts proposent le ministre de l'économie Robert Habeck comme candidat à la chancellerie



Le parti allemand des Verts a proposé le ministre de l'Economie Robert Habeck comme candidat à la chancellerie dans le cadre des élections législatives de février prochain.

Le ministre allemand de l'économie a été élu dimanche lors d'un congrès du parti avec un score de 96,48 %. Avec la ministre des Affaires étrangères Annalena Baerbock, il se rendra aux urnes le 23 février. Mme Baerbock a félicité M. Habeck et l'a qualifié de "superpragmatique".

Selon Mme Baerbock, M. Habeck a réussi à maintenir le cap allemand même en temps de crise. La nomination était attendue, il n'y avait pas d'autres candidats. L'Allemagne se prépare à des élections législatives anticipées en février 2025.

GABON

Le oui l'emporte au référendum sur la Constitution (Intérieur)

Les électeurs gabonais ont approuvé une nouvelle Constitution à une écrasante majorité de 91,8%, à l'issue d'un référendum, a déclaré dimanche le ministre de l'Intérieur, Hermann Immongault.

Ce résultat doit encore être confirmé par la cour constitutionnelle.

Le ministre Immongault a fait savoir également que la participation était estimée à 53,5 %.

La nouvelle Constitution proposée prévoit la limitation à deux mandats présidentiels, chacun d'une durée de sept ans, et supprime le poste de Premier ministre.

La prochaine étape, après l'adoption de cette nouvelle constitution sera la tenue d'une élection présidentielle, prévue en août 2025.

SRI LANKA

Le président reconduit Amarasuriya au poste de Premier ministre

Le président sri-lankais Anura Kumara Dissanayake a reconduit lundi Harini Amarasuriya au poste de Premier ministre de la nation insulaire de l'océan Indien.

Dissanayake, dont la coalition de gauche a remporté 159 sièges sur les 225 que compte le parlement lors des élections générales, a reconduit Mme.

Harini Amarasuriya au poste de Premier ministre, et a également reconduit le législateur vétéran Vijitha Herath à la tête du ministère des Affaires étrangères. Dissanayake a remporté confortablement l'élection présidentielle en septembre.

APS

PIED DIABÉTIQUE Taux d'amputation élevé à cause de la consultation tardive



Le taux de complication et d'amputation chez les malades atteints du pied diabétique demeure élevé à cause de la consultation tardive, ont averti des spécialistes rencontrés en marge de la campagne de sensibilisation et de dépistage du diabète, qui se poursuit jusqu'à la fin novembre en cours à Oran.

Pr Samir Merad, chef d'unité d'endocrinologie au niveau du service diabéto-endocrinologie du CHU d'Oran, a fait savoir que la clinique Laribière, qui relève du CHUO, a pris en charge pas moins de 1.000 cas de pieds diabétiques depuis début 2024, avec un taux "assez élevé d'amputations".

"Jusqu'à 40% des cas évoluent vers l'amputation à cause de la consultation tardive en majorité", a-t-il déploré, soulignant qu'il y a plusieurs degrés d'amputation, allant d'une partie de l'orteil à l'intégralité du pied.

Le pied diabétique demeure un "gros problème" à Oran.

Il n'y a que le service de médecine interne du CHU d'Oran et la clinique Laribière qui le prennent en charge, selon le spécialiste.

Pour sa part, Dr Belmahi Naima, de la Maison du diabétique de l'Établissement public hospitalier (EPH) de Front de mer à Oran, a souligné que la sensibilisation sur les complications liées au diabète constitue une priorité parmi les missions de cette maison.

"A la Maison du diabétique, nous essayons d'inculquer une éducation thérapeutique et une hygiène de vie aux diabétiques, pour équilibrer leur glycémie via une alimentation saine et une activité physique, et leur apprendre comment prévenir les complications", a-t-elle souligné.

S'agissant du pied diabétique, la spécialiste a noté que la prévention et la prise en charge à temps peuvent éviter la majorité des amputations.

"Il s'agit d'adopter des gestes d'hygiène des pieds et des ongles et consulter un spécialiste pour la moindre plaie ou infection, pour éviter les complications", a-t-elle expliqué.

La cheffe de service activités sanitaires et produits pharmaceutiques à la direction locale de la Santé, Hayet Lagraha, a fait savoir, de son côté, que les EPSL de la wilaya d'Oran ont pris en charge plus de 66.700 diabétiques au cours du premier semestre 2024, dont 2.700 nouveaux cas.

"Tous ces malades sont susceptibles de faire des complications.

La sensibilisation sur l'importance de la prévention, que ce soit par rapport au pied diabétique ou pour les autres complications (des reins, des yeux, des vaisseaux, etc.), demeure une priorité pour préserver la santé et la vie des malades", a-t-elle déclaré.

SOMMET MONDIAL DE L'INNOVATION POUR LES SOINS DE SANTÉ Saihi participe à Doha à la 7^e édition du Sommet

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a pris part aux travaux de la 7^e édition du Sommet mondial de l'innovation pour les soins de santé (WISH 2024), tenue dans la capitale qatarie Doha, a indiqué lundi un communiqué du ministère.

M.Saihi a participé, les 13 et 14 novembre à Doha, aux travaux de ce sommet organisé sous le thème : "la santé d'un point de vue humain : égalité et résilience face aux défis", en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), et consacré à quatre principaux axes : la santé des minorités et des populations à risque, la santé et les conflits armés, l'innovation et le changement au niveau du système de santé, ainsi que la participation et les interventions communautaires", précise la même source.

En marge de cette rencontre, "le ministre de la Santé a discuté avec des experts de plusieurs pays, dont l'Inde, le Qatar et la Finlande, sur les moyens de développer les systèmes de santé dans le domaine de la prévention des maladies cardiovasculaires, en focalisant sur les modalités de renforcement de la coopération entre les pays pour l'échange de connaissances et d'innovations médicales en matière de prévention et de traitement, ainsi que sur l'importance d'améliorer les systèmes de santé nationaux en renforçant les mesures préventives, telles que les bilans de santé réguliers, la sensibilisation communautaire et la promotion d'un mode de vie sain".

Cette conférence a réuni plus de 3000 participants du monde entier, parmi les innovateurs, chercheurs et per-



sonnels de santé, dans le but de "trouver des solutions innovantes aux plus grands défis sanitaires auxquels le monde est confronté aujourd'hui", conclut le communiqué.

Saihi s'entretient avec son homologue palestinien

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, s'est entretenu à Doha (Qatar), en marge des travaux du 7^e Sommet mondial de l'innovation pour les soins de santé, avec son homologue palestinien, Majed Abu Ramadhan, a indiqué lundi un communiqué du ministère de la santé.

Lors de cette rencontre, tenue en marge du sommet or-

ganisé les 13 et 14 novembre, le ministre palestinien a "exprimé ses remerciements et sa gratitude à l'Algérie pour ses positions constantes en faveur de la Palestine dans les forums internationaux et régionaux".

M.Abu Ramadhan a également salué "la noble initiative humanitaire de prise en charge des blessés palestiniens et de leurs familles (suite à l'agression sioniste contre la bande de Gaza), qui incarne, a-t-il dit, les valeurs de fraternité et de solidarité profonde entre les deux pays", soulignant que "cette prise en charge, assurée dès l'arrivée des blessés qui ont bénéficié des meilleures prestations dans les établissements de santé algériens, reflète l'en-

gagement résolu de l'Algérie en faveur des causes justes".

Le ministre palestinien a également salué le rôle pionnier de l'Algérie dans la défense du peuple palestinien, à travers le soutien humanitaire, mais aussi à travers ses positions politiques et diplomatiques courageuses et claires défendant les droits des Palestiniens sur la scène internationale".

M.Abu Ramadhan a en outre affirmé que "cette approche constitue un modèle à suivre dans la solidarité avec les peuples opprimés", saluant "les efforts soutenus de l'Algérie en faveur de la promotion des valeurs de justice et d'humanité, offrant ainsi un exemple inspirant de solidarité arabe".

BRONCHIOLITES Journée de sensibilisation et de formation à l'INSP



Une journée de sensibilisation et de formation sur les bronchiolites a été organisée, lundi à Alger, par l'Institut national de Santé publique (INSP), durant laquelle l'accent a été mis sur l'importance de "mieux comprendre" cette pathologie afin de "mieux agir".

"Chaque saison automne-hivernale, on enregistre une hausse du nombre de cas de bronchiolite qui affecte notamment les nourrissons et les enfants de moins de 2 ans", a déclaré, lors de cette rencontre, le directeur général de l'INSP, Abderrazak Bouamra, expliquant l'intérêt de cette journée destinée aux médecins généralistes qui sont en première ligne du contact avec les malades".

Il a précisé que les bronchiolites sont à l'origine de 30 à 40% des consultations pédiatriques, dont 3 à 5% de formes sévères pouvant entraîner le décès de l'enfant, avant de faire remarquer que cette affection virale est due au virus respiratoire syncytial (VRS),

qui se transmet par contagion. Aussi, le praticien "doit être en mesure de qualifier les risques et de dispenser l'éducation thérapeutique aux parents, s'agissant des gestes de prévention à respecter", a-t-il ajouté, faisant savoir qu'un guide national préconisant les recommandations à suivre en matière de prévention et de traitement des bronchiolites est mis à la disposition des médecins. M.Bouamra a précisé que cette affection "ne nécessite pas la prescription d'antibiotiques mais d'autres traitements tels que les corticoïdes, l'oxygénothérapie, etc.", avant de souligner "l'intérêt avéré de l'allaitement maternel prolongé" dans la réduction des risques de contracter cette maladie. Pour permettre un large suivi du déroulement de cette journée de formation, animée par des pédiatres de divers établissements hospitaliers, des médecins généralistes de nombreux wilayas y ont été associés par visioconférence.

CONSTANTINE

Recrutement de 150 nouveaux agents paramédicaux (direction)

Le secteur de la Santé s'est renforcé dans la wilaya de Constantine par le recrutement de 150 nouveaux agents paramédicaux, qui ont rejoint leurs postes dans différents établissements de santé publique, a-t-on appris lundi au-

près de la Direction de la santé et de la population (DSP).

Ce nombre d'agents paramédicaux a permis cette année de couvrir le déficit enregistré en la matière dans la wilaya et d'atténuer la pression exercée sur les structures

sanitaires, a indiqué le chargé de communication et d'information de la DSP, Amir Aidoune.

Il s'agit, entre autres de 60 infirmiers ayant été répartis, sur les services de santé publique, de 49 sages-femmes,

et 25 spécialistes manipulateurs des équipements médicaux, a souligné la même source.

Les nouveaux agents paramédicaux recrutés ont reçu une formation d'au moins 4 ans, à l'Institut National de

Formation Supérieure Paramédicale de Constantine, a précisé M.Aidoune, qui a rappelé que plus de 400 agents paramédicaux, avaient été recrutés dans la même wilaya entre 2022 et 2023.

APS

BANGLADESH**La dengue fait huit nouvelles victimes en 24 heures**

Le Bangladesh a enregistré, huit nouveaux décès dus à l'infection virale de la dengue, portant le bilan à 415 morts, alors que le nombre d'hospitalisations est en hausse.

Selon la Direction générale des services de Santé, sept de ces décès ont été enregistrés dans la capitale, Dacca.

Le pays d'Asie du Sud a également enregistré huit décès samedi.

La direction a également signalé 1 389 hospitalisations dues à la maladie transmise par les moustiques, ce qui porte à près de 80 000 le nombre total de cas depuis janvier dernier.

Sur ce nombre, 4 035 patients étaient encore traités dans divers hôpitaux dimanche.

**YÉMEN****48 décès et près 8000 cas de choléra à Taiz depuis début 2024**

Les autorités sanitaires yéménites ont annoncé jeudi que 48 décès et environ 8 000 cas de choléra avaient été enregistrés dans le gouvernorat de Taiz depuis le début de l'année 2024.

Le responsable de l'information

et de l'éducation au bureau du ministère de la Santé dans le gouvernorat de Taiz, Tayseer Al-Sami, cité par des médias, a affirmé que "le nombre d'infections dans le gouvernorat approche les 8 000 cas depuis le début de cette année, dont 48 dé-

cès". Il a souligné que "l'épidémie continue de se propager et nécessite une intervention urgente des organisations internationales afin de la contenir".

Le 10 juillet, le gouvernement yéménite avait annoncé une diminution d'environ 70% du financement international destiné au secteur de la santé.

Un rapport conjoint publié, le 6 novembre, par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Cluster Eau et Assainissement, a montré que "plus de 219 000 cas suspects de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra ont été signalés à travers tous le Yémen depuis le début de l'année 2024".

Le rapport ajoute que les gouvernorats de Hodeidah, Hajjah, Dhamar et Taiz font partie des gouvernorats qui ont connu les infections les plus répandues par la maladie.

MPOX**L'Angola signale un premier cas**

L'Angola a signalé le premier cas de Mpx à l'échelle nationale dans la capitale Luanda, a annoncé samedi soir le ministère de la Santé du pays. Selon un communiqué du ministère, la patiente, une femme de 28 ans de nationalité congolaise, est en isolement avec ses contacts proches sous la vigilance des autorités sanitaires.

Le ministère a indiqué qu'il mettait en œuvre des mesures pour désinfecter les zones touchées, identifier et retrouver les

contacts, et mener une enquête épidémiologique approfondie. Le Mpx, autrefois connu sous le nom de variole du singe, a été identifié pour la première fois chez des singes de laboratoire en 1958.

En août, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la variole constituait une urgence de santé publique de portée internationale, marquant ainsi son niveau d'alerte le plus élevé pour la deuxième fois en deux ans.

**PAYS-BAS****Premier foyer de grippe aviaire détecté en 2024**

La grippe aviaire a été détectée pour la première fois cette année dans un élevage de poulets biologiques du centre des Pays-Bas, a annoncé lundi le gouvernement.

Quelque 23 000 poulets seront abattus de la ferme située à Putten, dans le centre du pays, premier foyer de grippe aviaire

depuis décembre 2023. "Malheureusement, après une longue période, nous avons à nouveau affaire à une entreprise infectée par la grippe aviaire", a déclaré dans un communiqué la ministre de l'Agriculture Femke Wiersma.

"J'imagine que c'est un coup dur pour l'éleveur de volailles

concerné.

Nous prenons les mesures appropriées et surveillons de près la situation", a-t-elle ajouté. Une douzaine d'autres fermes avicoles situées dans un rayon de trois kilomètres autour du site infecté seront surveillées pendant dix jours, et une interdiction de transport de

volailles dans un rayon de dix kilomètres a été introduite, a déclaré le ministère de l'Agriculture.

Aucune mesure nationale comme un confinement des volailles n'est prévue à la suite de la détection de ce foyer, mais la situation reste sous surveillance.

Le dernier foyer de grippe aviaire avait également été détecté dans un élevage avicole à Putten, en décembre dernier. Lors d'une épidémie de grippe aviaire en 2021 et 2022, quelque 5,8 millions de volailles ont dû être abattues, ont indiqué les autorités néerlandaises.

APS

INDE**La capitale New Delhi ferme la majorité des classes en raison de la pollution**

Les écoles de New Delhi tiennent leurs cours à distance lundi jusqu'à nouvel ordre, sur décision des autorités, à l'exception de deux niveaux de lycée, en raison d'une aggravation de la pollution de l'air.

"Les cours en présentiel seront interrompus pour tous les élèves à l'exception des niveaux 10 et 12" correspondant à deux années de lycée, avait déclaré dans un communiqué dimanche soir le ministre en chef Atishi, qui ne porte qu'un seul nom.

Les niveaux de particules PM 2,5, qui avaient atteint la veille des chiffres 57 fois supérieurs aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé à New Delhi, restaient 39 fois au-delà des seuils désirés à l'aube lundi, selon les relevés de la société IQAir.

Les particules PM 2,5 sont cancérogènes et entrent dans le sang par les poumons. Au matin, New Delhi était enveloppée d'un épais smog gris.

Le phénomène, attribué notamment au brûlage des chaumes dans les champs des régions voisines avant le labour, aux usines et au trafic routier, se reproduit tous les ans. La capitale et son aire métropolitaine (30 millions d'habitants) figurent constamment dans le haut du classement des villes les plus polluées du monde en hiver.

Les écoles primaires devaient déjà organiser leurs cours à distance depuis jeudi. Lundi, outre la fermeture de la majorité des classes, d'autres mesures ont été prises dont des restrictions aux chantiers et à la circulation des camions au diesel.

Les autorités espèrent que l'école à la maison aidera à contenir le trafic, avec l'objectif d'empêcher que la qualité de l'air ne se "déteriorise encore plus".

Le gouvernement a par ailleurs appelé les enfants, les personnes âgées et tous ceux souffrant de pathologies pulmonaires et/ou cardiaques à "rester à l'intérieur autant que possible".

La baisse des températures et les vents faibles de l'hiver, qui s'étend de mi-octobre jusqu'à janvier au moins en Inde, intensifient la pollution en fixant les particules dangereuses sur place.

En octobre, la Cour suprême indienne a jugé que l'accès à un air sain était un droit fondamental, ordonnant aux gouvernements central et des Etats d'agir.

TACHYCARDIE

Les 5 causes qui font battre le cœur trop vite

Les palpitations rapides que l'on ressent correspondent à ce que les médecins appellent une tachycardie. Selon sa cause, elle peut être régulière ou non, permanente ou non.

De façon intermittente : l'anxiété est souvent responsable

En période de stress intense, les glandes surrénales sécrètent des substances qui augmentent le rythme cardiaque. L'accélération peut être brutale, mais le cœur revient spontanément à la normale de façon progressive. Des palpitations s'observent également en cas de sédentarité : le cœur s'accélère alors au moindre effort, par manque d' entraînement.

La prévention : Une activité physique régulière permet de réguler le système nerveux autonome, ce qui a tendance à ralentir le cœur et à éviter les accélérations trop rapides.

Associé à un essoufflement c'est souvent une petite anomalie électrique

L'accélération du cœur est liée à l'existence d'une anomalie électrique située le plus souvent dans l'oreillette droite. C'est un phénomène fréquent chez les personnes âgées qui ont alors le cœur qui bat en permanence à 150 battements par minute. D'où l'essoufflement.

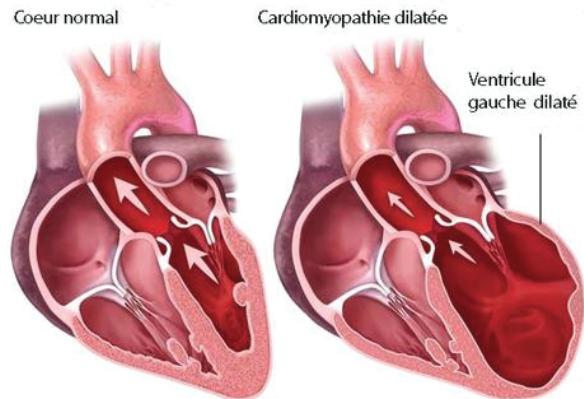
Le traitement : des médicaments anti-arythmiques tous les jours, qui seront le plus souvent à prendre à vie. Ils sont efficaces dans 70 % des cas. Les médecins ont le choix parmi quatre classes de médicaments (flecainide et propafenone ; bêtabloquants ; amiodarone et sotalol et calcium bloqueurs). Tous peuvent entraîner des effets secondaires limitant parfois leur utilisation. Une surveillance régulière du traitement est donc nécessaire.

Une petite intervention si cela n'est pas suffisant : sous anesthésie locale, on monte une sonde dans le cœur en passant par les veines et on applique un courant de radiofréquence ou du froid (cryothérapie) qui va brûler la petite zone à l'origine de la tachycardie. Deux à quatre jours d'hospitalisation sont nécessaires.

Avec un début et une fin brutale mais régulière c'est bénin mais fatigant

Cette accélération du cœur est souvent due à l'existence d'un circuit électrique abnormal situé à la jonction entre les oreillettes et les ventricules du cœur. Fréquente chez la femme de plus de 40 ans, elle peut exister dès la naissance. Une variante : la maladie de Bouveret, dans laquelle les crises sont systématiquement suivies d'une envie impérative d'uriner.

Le traitement : une manœuvre à apprendre. Quando les crises sont rares (une ou deux fois par an), elles cèdent en général avec la manœuvre de Valsalva. Celle-ci consiste à gonfler les poumons, puis à bloquer l'air en gardant la glotte fermée. D'autres manœuvres nécessitent un appren-tissage plus délicat : massage de la carotide au niveau du cou et pression sur les yeux...



Un médicament anti-arythmique à prendre au début de la crise.

Une intervention destinée à calmer le circuit électrique défaillant. On préconise ce geste lorsque les crises sont fréquentes et quand elles s'accompagnent d'étourdissement, de malaise (syncope) ou encore de douleur dans la poitrine.

Il bat de façon brutale et désordonnée c'est un trouble des oreillettes

Les oreillettes battent très vite de façon anarchique, ce qui rend leurs contractions inefficaces et la sensation angoissante. La crise cède progressivement en laissant une sensation de grande fatigue ou peut devenir permanente. Trouble du rythme le plus fréquent après 60 ans, la fibrillation atriale est souvent associée à des antécédents cardiaques (insuffisance cardiaque, atteinte coronaire, HTA).

Elle peut être liée à une consommation excessive d'alcool (binge drinking).

Le traitement : des médicaments anti-arythmiques asas-sociés à un anticoagulant (ou à de l'aspirine) en raison du risque important de formation de caillots dans les oreillettes chahutées afin de prévenir un AVC (accident vasculaire cérébral). Si les crises récidivent, on change de classe de médicament anti-arythmique.

Une intervention pour réaliser une ablation des différents circuits à l'origine de la tachycardie en cas d'échec du traitement médicamenteux.

De façon permanente : la thyroïde est parfois en cause

Les palpitations se rencontrent dans plusieurs maladies. Elles s'accompagnent alors d'autres signes : une perte de poids, une sensation de chaleur en cas de troubles de la thyroïde, une fatigue en cas d'anémie...

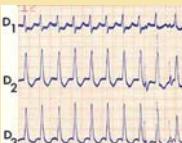
Palpitations : le Botox pour soigner l'arythmie ?

La toxine botulique pourrait être un espoir pour les personnes qui souffrent de fibrillation auriculaire. Largement utilisée dans la médecine anti-âge, également utilisée pour soulager les migraines, voilà que la toxine botulique a trouvé une nouvelle application. Des médecins américains ont effectué une étude pour vérifier si la toxine botulique soulage la fibrillation auriculaire chez des patients souffrant de fibrillation auriculaire (souvent appelée arythmie) pour essayer de paralyser le nerf responsable du défaut du rythme cardiaque.

La fibrillation auriculaire est un trouble du rythme

cardiaque qui touche environ 750 000 personnes en France. La plupart du temps, la personne qui en souffre ne ressent aucun symptôme particulier mais comme le cœur de bat pas au bon rythme, cela provoque de la fatigue, des palpitations ou des vertiges et de l'essoufflement. Des troubles de la vision peuvent également se produire. La fibrillation auriculaire peut être réduite ou arrêtée par le cœur par le cœur. La fibrillation auriculaire est de plus en plus fréquente avec l'âge : seules 1 % des personnes de moins de 60 ans en sont atteintes mais plus de 10 % des plus de 80 ans souffrent de fibrillation auriculaire. Ce trouble cardiaque est aussi l'une des principales complications des opérations du cœur. Aussi, les médecins de la Columbia University de New York ont-ils décidé de tester le Botox auprès de 60 patients qui venaient de subir une chirurgie cardiaque pour mieux vérifier les effets. Au cours de ces essais, il a été observé que lorsque le nerf est pompé sous la peau, la fibrillation auriculaire cesse et que le cœur stoppe les signaux nerveux erronés envoyés vers le muscle cardiaque. Cet essai permet les pousser à poursuivre leurs investigations pour mieux cerner les effets de la toxine botulique sur le muscle cardiaque.

Rythme cardiaque : quand faut-il consulter ?



Ressentir des palpitations devant un film d'horreur ou après avoir monté des escaliers quatre à quatre, c'est normal ! Le rythme des battements du cœur s'accélère en fonction des circonstances. Mais si le cœur se met à battre rapidement ou à ralentir sans raison apparente, une consultation est conseillée.

Palpitations : quel est le bon rythme cardiaque ?

Au repos, le cœur bat à un rythme de 60 à 80 battements par minute. Ces mouvements se produisent grâce à un système électrique automatique qui entraîne la contraction des oreillettes, puis des ventricules. Le cœur est également placé sous le contrôle du système nerveux, qui accélère le rythme cardiaque au cours d'un effort ou en cas d'émotion forte ou le ralentit en phase de relaxation.

Faut-il avoir peur des extrasystoles ?

Dès les battements prématu-rés, les extrasystoles peuvent entraîner une sensation de cœur qui s'arrête. Elles peuvent être liées à un excès d'excitement (café, tabac...), notamment en période de stress. Rares et isolées, elles ne sont pas graves et ne nécessitent pas de traitement. Mais si elles sont fréquentes, gênantes (malaise) ou surviennent en rafales, elles nécessitent un avis médical et un traitement anti-arythmique. On se méfiera d'autant plus des extrasystoles qu'on a, par ailleurs, des antécédents cardiaques (personnels ou familiaux).

Les 4 examens du rythme cardiaque

- **Électrocardiogramme (ECG)** Il donne des informations sur la fréquence, la régularité et la synchronicité des impulsions électriques dans le cœur.

- **Holter ECG** Enregistré pendant 24 à 48 heures en permanence ou plus longtemps à la demande (le patient déclenche l'enregistrement quand il ressent les symptômes).

- **Épreuve d'effort** Enregistré pendant un effort réalisé sur un vélo ou un tapis roulant qui permet d'analyser un trouble du rythme ne se produisant qu'à l'effort.

La dépression en eau existe mais ne se voit pas. Terminez la séance par des mouvements simples de gym. C'est très relaxant et vos muscles travaillent davantage du fait de la résistance à l'eau.

- **ECG endocavitaire** Ce enregistrement complexe nécessite l'introduction d'une électrode dans le cœur. Réalisé sous anesthésie locale, il permet d'étudier avec précision la conduction électrique directement au niveau du tissu cardiaque pour repérer les risques.

Les meilleurs sports pour entretenir votre cœur

Comme tous les muscles, le cœur a besoin d'être entraîné pour rester en parfaite santé. A condition de respecter certaines règles de prudence et de choisir un sport adapté.

Les effets bénéfiques du sport

Les effets bénéfiques du sport sur l'appareil cardiovasculaire ne sont plus à démontrer. La pratique régulière d'une activité physique permet en effet une vascularisation des petites artères, ce qui fait baisser la tension artérielle, la quantité d'hormones de stress, ainsi que le taux de mauvais cholestérol. Le bon cholestérol augmente et le sucre est mieux assimilé par les cellules... Le cœur apprécie tout particulièrement les activités physiques d'endurance, dont les trois principales sont la natation, la course à pied et le vélo.

Ces sports sont de moyenne intensité : entre 60 et 70 % du

maximum que l'on peut fournir. Il est indispensable de faire un bilan chez son médecin généraliste à partir de la quarantaine. Un interrogatoire précis, un examen clinique, un électrocardiogramme et, si nécessaire, une épreuve d'effort, permettent au médecin de savoir si vous avez des risques faibles ou importants de faire un accident cardiaque.

Quelques conseils avant de vous lancer :

- Entraînez-vous en douceur. Reprenez le sport progressivement et n'hésitez pas à faire un ou deux mois de marche active avant de courir.

- Programmez trois séances de sport par semaine. L'idéal est de faire du sport, trois fois par semaine pendant une heure. Néan-

moins, mieux vaut une fois par semaine que rien du tout. Sachez qu'au bout de trois mois sans entraînement, vous aurez perdu tous les bénéfices précédemment obtenus.

- Pensez à bien vous échauffer. De même après un effort soutenu, n'hésitez pas à ralentir doucement : c'est la récupération active.

- Adoptez le bon rythme. Il faut savoir travailler ni trop, ni trop peu et flirter avec l'essoufflement. Si vous réussissez à dire cinq à six mots de suite pendant l'effort, c'est que vous avez trouvé le bon rythme. Au-dessus, vous travaillez mal et cela peut être dangereux. En dessous, vous ne travaillez pas assez.

Santé et sport : quelle activité choisir ?



La natation : pour prolonger l'effort en douceur

Ce sport fait profondément travailler le cœur, tout en évitant les traumatismes articulaires puisque les contacts avec le sol sont inexistant. L'idéal est de nager dans un bassin de 50 mètres plutôt que de 25 mètres. Il est en effet très important de ne pas trop interrompre l'effort.

Les chaussures sont primordiales. Elles doivent comporter un amorti important afin d'éviter les blessures des dos, des chocs de vos pas sur le sol. Au bout de quelques mois, « fractionnez » votre effort. Courrez très vite pendant 1 min, puis marchez lentement. Exercez-vous pour progresser et faire travailler le cœur.



Le vélo, idéal en cas de surpoids

Le vélo est un des sports d'endurance qui sollicite vivement l'appareil cardiovasculaire et est utilisé dans la rééducation des cardiaques. Le fait que dans cette activité on soit en état de respirer plus facilement et de travailler la force des muscles.



Comment mesurer votre fréquence cardiaque ?

Le Dr Alain Ducardonnet, cardiologue et médecin du sport vous explique comment prendre votre pouls : posez l'index et le majeur sur la face externe du poignet, dans le prolongement du pouce, ou placez le bout de vos doigts le long de votre cou. Comptez les pulsations pendant 15 secondes et multipliez par 4.

Le rythme cardiaque est normal s'il est compris entre 55 et 85. Pour calculer votre fréquence cardiaque maximale (FMC) au cours d'un exercice, soustrayez votre âge à 220 : si vous avez 35 ans, votre FMC est donc de (220 - 35) = 185.

Attention à certains troubles

Si vous constatez l'un des symptômes suivants, il est indispensable de consulter rapidement votre médecin traitant :

- Des palpitations : si elles sont anormales, accompagnées de douleurs et de sensations de malaise, consultez rapidement.

- Un essoufflement abnormal : il peut être tout simplement dû à un effort un peu trop important mais il peut également être le révélateur d'un asthme.

- Des douleurs dans la poitrine et un malaise pendant l'effort : même si les causes sont bien souvent bénignes, il est impératif de consulter votre médecin.

SOUDAN

Échec du Conseil de sécurité à adopter une résolution appelant à un cessez-le-feu

Le Conseil de sécurité de l'ONU a échoué lundi à adopter un projet de résolution appelant à un arrêt immédiat des combats au Soudan et à la protection des civils.



Le texte, préparé par le Royaume-Uni et la Sierra Leone, a recueilli 14 voix pour et une contre, celle de la Russie qui a utilisé son veto. Le projet de résolution appelle, entre autres, les parties en

conflict à "respecter les engagements" pris en 2023 pour protéger les civils et à permettre un accès "rapide, sûr et sans entrave" à l'aide humanitaire. Le Soudan est ravagé depuis avril 2023 par un conflit qui

oppose l'armée régulière et les Forces de soutien rapide (FSR). Le conflit a déjà fait des milliers de morts et déplacé plus de 11 millions de personnes, dont 3,1 millions à l'extérieur du pays, selon l'ONU.

Londres annonce 113 millions de livres d'aide humanitaire supplémentaire



Le gouvernement britannique a annoncé dimanche une nouvelle aide humanitaire de 113 millions de livres sterling (quelque 136 millions d'euros) destinée à la population du Soudan ravagé par la guerre et aux réfugiés dans les pays voisins.

Cette contribution, "qui représente un doublème de l'aide promise au Soudan et à la région cette année, va apporter une assistance à plus de 600.000 personnes au Soudan et à 700.000 personnes qui ont fui le conflit et se trouvent dans les pays voisins comme le Tchad

et le Soudan du Sud", indique le ministère britannique des Affaires étrangères dans un communiqué.

Le chef de la diplomatie britannique David Lammy, qui se rendra lundi au Conseil de sécurité de l'ONU, va demander aux forces armées soudanaises de maintenir indéfiniment ouvert "le point de passage frontalier d'Adre, entre le Tchad et le Darfour, et appellé à la levée des "restrictions qui ont limité le volume de l'aide passant par ce poste", précise le ministère.

"Nous ne pouvons pas livrer d'aide sans un libre

accès", a déclaré David Lammy, cité dans le communiqué, soulignant que "la famine ne doit pas être utilisée comme arme de guerre". Il a ajouté qu'il utiliserait la présidence britannique du Conseil "pour faire pression pour une résolution qui garantisse la protection des civils et le libre passage de l'aide". Le Soudan est ravagé depuis avril 2023 par une guerre qui oppose l'armée et les Forces de soutien rapide (FSR). Le conflit qui connaît ces dernières semaines une nouvelle flambée de violence, a fait des dizaines de milliers de morts et déplacé

plus de 11 millions de personnes, dont 3,1 millions à l'extérieur du pays, selon l'Organisation internationale pour les migrations. Le pays vit une crise humanitaire catastrophique, avec environ 26 millions de personnes confrontées à une insécurité alimentaire sévère, et la famine a été déclarée dans le camp de Zamzam au Darfour (ouest). L'aide consiste à soutenir les Nations unies et les ONG partenaires avec de la nourriture, de l'argent, des abris, une assistance médicale, de l'eau et des installations sanitaires, précise le Foreign Office.

LÉGISLATIVES AU SÉNÉGAL

"Large victoire" annoncée du parti au pouvoir



Le parti au pouvoir au Sénégal a remporté dimanche "une large victoire" aux législatives, a indiqué le porte-parole du gouvernement. "Je rends hommage au peuple sénégalais pour la large victoire qu'il a donnée à Pastef", le parti du président et du Premier ministre, a déclaré le porte-parole du gouvernement Amadou Moustapha Ndiek Sarré sur la chaîne TFM, en précisant être en possession de "90 à 95% des résultats".

"Les tendances lourdes montrent que Pastef aura une majorité qualifiée", a-t-il dit. Des projections fiables de la nouvelle Assemblée pourraient être disponibles dans les prochains jours.

Aucun incident significatif n'a été rapporté. La coalition Takku Wallu Sénégal de l'ancien président Macky Sall a cependant dénoncé dans un communiqué une "fraude massive organisée par le Pastef".

Différents acteurs ont fait état d'une participation moindre que celle de la présidentielle de mars (61,3%). Aux législatives de 2022, 46,6% des inscrits avaient voté. Environ 7,3 millions d'électeurs étaient donc appelés dimanche à élire 165 députés qui siégeront pour cinq ans.

SOUDAN DU SUD

Près de 7,7 millions de personnes risquent la famine l'année prochaine (ONU)

Environ 7,7 millions de personnes vivant au Soudan du Sud, soit près de 60% de la population, seront en situation d'insécurité alimentaire aiguë l'an prochain, selon des données de l'ONU lundi.

Pays parmi les plus pauvres au monde indépendant depuis 2011, le Soudan du Sud voit sa situation humanitaire aggravée par des inondations d'une ampleur inédite depuis des décennies et un afflux massif de réfugiés venus du Soudan voisin en guerre.

Les dernières projections du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), dont les évaluations déterminent les seuils de la famine (sur une échelle de 1 à 5), prévoient une augmentation du nombre de personnes menacées d'insécurité alimentaire aiguë.

L'IPC estime que 7,69 millions de personnes, dont 2,1 millions d'enfants, seront confrontées en avril à une situation où "l'incapacité d'une personne à consommer suffisamment de nourriture met sa vie ou ses moyens de subsistance en danger immédiat" (phase 3 ou plus), contre 7,1 millions cette année.

Parmi elles, 63.000 se trouveront dans un état de "catastrophe" alimentaire (phase 5), qui précède la famine. Vulnérable aux calamités climatiques, le pays fait face à ses pires inondations depuis des décennies, qui ont déplacé 380.000 personnes et affecté un total de 1,4 million, selon l'agence humanitaire des Nations unies (Ocha). Il doit également faire face à l'afflux de 810.000 personnes fuyant le conflit qui a éclaté en avril 2023 au Soudan voisin, selon des chiffres de l'ONU.

APS

PALESTINE

De nouveaux témoignages de torture physique et psychologique dans des prisons sionistes

Les détenus Palestiniens continuent d'être torturés par l'administration pénitentiaire de l'occupation sioniste qui commet des atrocités à leur encontre, en les maltraitant physiquement et psychologiquement et en les privant de traitement et de nourriture, ont dénoncé lundi la commission des Affaires des Prisonniers et Ex-Prisonniers et le Club des Prisonniers Palestiniens.



Ces deux organisations ont indiqué, dans un communiqué conjoint, repris par l'agence palestinienne de presse, Wafa, que leurs équipes juridiques avaient récemment pu rendre visite à 15 détenus de la bande de Ghaza dans la prison d'Ofer, qui ont déclaré que ces derniers étaient enchaînés 24 heures sur 24 depuis plus de 10 mois, qu'ils étaient privés de produits d'hygiène et n'étaient autorisés à se doucher que tous les 10 jours, pendant trois minutes.

Les forces sionistes ne distin-

guent pas entre les femmes, les enfants, les malades et les personnes âgées, parmi les détenus palestiniens dans leurs actes de torture. Selon les témoignages, l'administration pénitentiaire de l'occupation frappe les détenus menottés avec différents outils, leur entraînant des douleurs insupportables, qu'il soient mineurs, malades ou blessés, ou encore des personnes âgées.

Amputé des deux jambes, un des détenus a raconté ses conditions de détention inhumaines malgré son handicap. Il n'a pas

été épargné des coups et des blessures causées par les sionistes. Il souffre par conséquent, de douleurs intenses, de contusions et d'enflures, au niveau de ses mains et des membres inférieurs.

"Même si mes jambes sont amputées, les gardiens me forcent chaque jour à descendre du banc et à m'allonger sur le sol, quatre fois par jour (...)", a-t-il témoigné, ajoutant que depuis son arrestation le 15 février 2024, il a été constamment enchaîné. Les prisonniers palestiniens ont également témoigné qu'ils sont transportés dans des "cages en fer" pour les "soit disant audiences du tribunal" sioniste, et sont forcés de s'asseoir dans une position inconfortable (sur les genoux ou l'estomac).

Le nombre total des arrestations, depuis le 7 octobre 2023, s'est élevé à plus de 11.700 en Cisjordanie, y compris à El-Qods occupée. En août dernier, les détenus palestiniens ont dénoncé "la torture", "de graves abus et de mauvais traitements" et aussi des conditions de détention inhumaines et brutales qui se poursuivent toujours, dans les prisons de l'occupation.

Ghaza: le bilan de l'agression sioniste s'alourdit à 43.922 martyrs et 103.898 blessés

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 43.922 martyrs et 103.898 blessés, depuis le 7 octobre 2023, ont indiqué lundi les autorités palestiniennes de la santé. Selon la même source, l'armée d'occupation sioniste a commis 4 massacres au cours des dernières 24 heures dans la bande de Ghaza, faisant 76 martyrs et 158 blessés.

Les autorités palestiniennes de la santé ont indiqué qu'un certain

nombre de victimes palestiniennes se trouvaient encore sous les décombres et sur les routes, et que les forces d'occupation empêchaient les ambulances et les équipes de la Défense civile de leur porter secours. Depuis le 7

octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures, en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

Aggressions sionistes contre Ghaza: le Brésil et la Malaisie appellent à un cessez-le-feu permanent

La Malaisie et le Brésil ont souligné lundi, la nécessité urgente de mettre en œuvre un cessez-le-feu immédiat et permanent dans la bande de Ghaza, en proie à des agressions sionistes barbares depuis plus d'un an.

A l'issue de leur rencontre dans la ville de Rio de Janeiro, le président brésilien Luiz Inacio Lula da Silva et le Premier ministre malaisien Anwar Ibrahim,

cités par l'agence palestinienne de presse, Wafa, ont appelé l'entité sioniste à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire au peuple palestinien à Ghaza, "sans aucune restriction".

MM. Lula da Silva et Anwar Ibrahim ont renouvelé à l'occasion, leur soutien à la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain, avec El-Qods pour capitale, et également à

l'adhésion à part entière de la Palestine à l'ONU. Les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression contre la bande de Ghaza, par voies terrestre, maritime et aérienne, depuis le 7 octobre 2023, faisant plus de 43.922 martyrs, majoritairement des femmes et des enfants, et 103.898 blessés, tandis que des milliers de victimes se trouvent toujours sous les décombres.

LIBAN

Mikati: 36 soldats libanais tombés en martyrs depuis le début de l'agression sioniste en octobre 2023

Le Premier ministre par intérim libanais Najib Mikati a annoncé que le nombre de martyrs parmi l'armée de son pays est passé à 36 depuis le début de l'agression sioniste en octobre 2023.

M. Mikati a déclaré dimanche soir dans un communiqué: "Après que deux nouveaux martyrs ont été enre-

gistres dimanche au sein de l'armée libanaise suite au ciblage direct par l'ennemi (sioniste) de son centre dans la ville de Mar Elias, le nombre de martyrs de l'armée depuis le début de l'agression (sioniste) est passé à 36".

Plus tôt dimanche, l'armée libanaise a annoncé, dans un communiqué, le martyre de

deux soldats dans ses rangs et la blessure de deux autres à la suite d'une frappe aérienne (sioniste) qui a visé son centre dans la ville d'al-Mari dans le district de Hasbaya dans le sud du Liban.

Par ailleurs, M. Mikati a souligné "la nécessité de permettre à l'armée d'accomplir ses tâches et d'étendre l'autorité de l'Etat

sur tout le territoire libanais, conformément à la résolution 1701 de l'ONU", qui avait mis fin à l'agression sioniste contre le Liban en 2006.

Il a, en outre, souligné que "le gouvernement, qui ne ménage aucun effort pour soutenir l'armée et renforcer ses capacités, continue de travailler avec tous les amis du Liban, pour mettre

en œuvre la résolution 1701 et étendre l'autorité de l'armée sur tout le territoire libanais".

L'agression sioniste contre le Liban a fait au total 3.452 martyrs et 14.664 blessés, dont un grand nombre d'enfants et de femmes, en plus d'environ 1.400 personnes déplacées, selon les données officielles libanaises.

Ghaza : Borrell se dit "frustré" par la poursuite de l'agression sioniste

Le chef de la politique étrangère de l'Union européenne, Josep Borrell, a exprimé lundi sa "frustration" à la suite de la poursuite de l'agression génocidaire sioniste lancée il y a plus d'un an contre la bande de Ghaza.

"Il n'y a plus de mots. J'ai épuisé tous les mots pour expliquer ce qui est en train de se passer au Moyen-Orient", a dit le chef de la diplomatie européenne à Bruxelles.

"Il y a à peu près 44.000 morts à Ghaza et 70% de ces personnes tuées sont des femmes et des enfants", a souligné M. Borrell avant de présider ce qui devrait être sa dernière réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE.

"Quand on regarde leur âge, il s'agit le plus souvent d'enfants de moins de neuf ans", a-t-il encore déploré à quelques jours de la fin de son mandat. Samedi dernier, M. Borrell avait écrit dans un message sur les réseaux sociaux: "Après un an d'appels ignorés par les autorités (sionistes) concernant le respect du droit international dans la guerre de Ghaza, nous ne pouvons pas continuer à faire comme si de rien n'était".

Et d'ajouter : "C'est pourquoi, j'ai proposé aux Etats membres de l'UE d'interdire les importations en provenance des colonies illégales et de suspendre le dialogue politique", avec l'entité sioniste.

M. Borrell devait d'ailleurs formellement proposer ce lundi aux pays de l'UE de suspendre le dialogue politique avec l'entité sioniste. Il avait aussi déclaré la semaine passée que les habitants de Ghaza "manquent de tout" et que, dans de nombreuses parties de l'enclave, "il n'y a presque rien qui puisse soutenir une vie humaine organisée".

L'entité sioniste poursuit sans répit son agression génocidaire lancée le 7 octobre 2023 contre Ghaza faisant au moins 43.922 martyrs et 103.898 blessés, en majorité des femmes et des enfants.

Cette guerre dévastatrice a déclenché une catastrophe humanitaire à Ghaza, et entraîné des poursuites à l'encontre de l'entité sioniste devant la Cour internationale de justice (Cij) pour "crime de génocide".

Lazzarini : il n'y a pas d'alternative à la présence de l'Unrwa

Il n'y a pas d'alternative à l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) dans les territoires palestiniens occupés, a affirmé son chef lundi, Philippe Lazzarini, en réaction à la volonté de l'entité sioniste de mettre fin aux activités de l'agence onusienne.

"Il n'y a pas de plan B au sein de la famille des Nations unies, parce qu'il n'y a pas d'autre agence capable de fournir les mêmes activités", a déclaré le commissaire général de l'Unrwa, M. Lazzarini, lors d'une conférence de presse à Genève.

"Si vous parlez d'amener un camion avec la nourriture, vous trouvez certainement une alternative" mais "la réponse est non" en matière d'éducation et de santé primaire", a-t-il expliqué. En octobre, l'entité sioniste avait décidé d'interdire à l'Unrwa de poursuivre ses activités sur les territoires palestiniens occupés, affirmant que deux lois en ce sens "prendront effet 90 jours après leur adoption".

M. Lazzarini a appelé, à cet égard, la communauté internationale à agir pour empêcher que ces lois soient appliquées, prévenant que dans le cas de leur application, "cela signifie que nous ne pourrons plus opérer à Ghaza, (...) coordonner nos mouvements".

Pour le personnel de l'Unrwa, il y a une crainte quant à l'insécurité de l'emploi, mais au-delà de cela, il y a une peur réelle que n'importe lequel d'entre eux puisse être arrêté", a-t-il affirmé.

27^E ÉDITION DU SILA

Plus de 4 millions de visiteurs (Commissaire)

La 27e édition du Salon international du livre d'Alger (SILA) organisée du 6 au 16 novembre, au Palais des Expositions des Pins maritimes (Safex), a accueilli "plus de 4 millions de visiteurs", a indiqué, dimanche, le Commissaire du Salon, Mohammed Iguerb.



La 27e édition du SILA a enregistré "un chiffre record" de "4 millions 300 mille visiteurs, avec un pic (863 000 visiteurs), vendredi 15 novembre, a souligné M. Iguerb, relevant que cette manifestation a été marquée par une affluence sans précédent de lecteurs dès le premier jour du Salon où les différents stands, les salles de conférences et les séances-dédicaces ont accueilli un public passionné de lecture venu des quatre coins du pays".

Il a ajouté que cette édition, organisée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, et sous le parrainage de la ministre de la Culture et des Arts, Mme Soraya Mouloudji, a été placée sous le slogan "Lire pour triompher", rappelant qu'elle "a coïnci

cidé avec la commémoration du 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de novembre".

Il a souligné que des conférences et des rencontres importantes ont été organisées dans ce cadre, avec la participation de personnalités éminentes venues de différents pays arabes et étrangers pour partager leurs témoignages autour des ouvrages et écrits sur l'histoire de la Révolution algérienne.

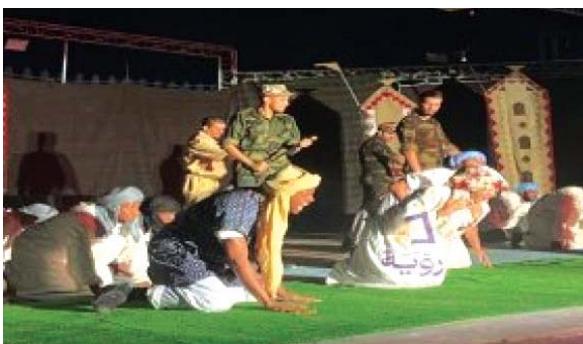
Le commissaire a aussi souligné que ce salon qui pris fin samedi, après dix jours d'activités, a été marqué, au dernier jour, par la remise du Prix "Mon premier livre" dans sa première édition, et l'annonce du Prix "Meilleur stand", attribué à l'Etat du Qatar. Cet événement a éga-

lement été rehaussé par la présence de différentes personnalités, dont Mme Mouloudji et une délégation officielle du Conseil de la nation et de l'Assemblée populaire nationale (APN), de l'ambassadeur de l'Etat du Qatar en Algérie et une pléiade d'écrivains et d'intellectuels algériens, a-t-il poursuivi.

Par ailleurs, "l'espace Palestine", "l'espace Afrique" et les grandes salles de conférences ont connu "une affluence notable, avec un programme culturel et littéraire riche et complet (...) en consacrant des conférences et des rencontres à la Révolution du 1er novembre 1954, la cause palestinienne, la question sahraouie, et un programme spécial à l'invitation d'honneur, l'Etat du Qatar et à l'Afrique".

70^E ANNIVERSAIRE DE LA GLORIEUSE GUERRE DE LIBÉRATION

Présentation d'une pièce théâtrale sur l'épopée du Grand Erg Occidental



La direction locale de la culture et des arts de la wilaya de Timimoun a projeté la pièce théâtrale "La Rose de Sable se soulève", dans le cadre des festivités marquant la célébration du 70ème anniversaire du déclenchement de la glorieuse guerre de libération nationale.

Projetée vendredi soir au théâtre en plein

air de Timimoun, en coordination avec le théâtre régional d'Adrar, cette œuvre artistique, réalisée par Lotfi Bensebaâ, remémore des épopées liées dans le grand régional et les sacrifices consentis pour mettre fin au joug colonial.

La pièce évoque le chahid commandant Hachemi M'Hamed dit

humaines et matérielles.

La région de Gourara avait connu, à l'instar des autres régions du pays, durant la glorieuse guerre de libération nationale de nombreux faits d'armes dans le Grand Erg Occidental, dont les batailles de Hassi-Saka (15 octobre 1957), Hassi-Tessellgha (6 novembre 1957) et Hassi-Ghambou (21 novembre 1957), pour mettre en échec les plans coloniaux visant à séparer le Sahara du reste du pays.

Cette représentation théâtrale vise à braquer les lumières sur les importantes épopées liées dans le Grand Erg Occidental contre le colonialisme français et les faire connaître au public, a indiqué le directeur de la culture et des arts de Timimoun, Mohamed Zaza.

APS

OUM EL-BOUAGHI

Le 10^e Festival culturel national de la musique de jeunes s'ouvrira dimanche (commissaire)

La dixième édition du Festival culturel national de la musique de jeunes s'ouvrira dimanche à la Maison de la culture Nouar-Boubaker d'Oum El-Bouaghi sous le thème "La musique, un langage d'union et d'harmonie", a annoncé samedi le commissaire de la manifestation, Derradj Medkour.

Lors d'une rencontre avec la presse tenue au siège du Centre de loisirs scientifiques, M. Medkour a précisé que le Festival qui se poursuivra au 20 novembre courant verra la participation d'artistes et de groupes de plusieurs wilayas dont Salim Chaoui, Dounia El Djazairia, Hassan Sabri, Mohamed Djefal et les groupes Ithirene et Issefdhawen.

Les participants à cette manifestation qui revient après six années d'absence représenteront divers genres musicaux dont ceux chaoui, stâifi et sahraoui, a ajouté M. Medkour.

Le Festival, organisé sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts et du wali d'Oum El-Bouaghi, et qui coïncide cette année avec la célébration du 70e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération nationale (1er novembre 1954) vise l'animation culturelle, la promotion du tourisme dans la région et les échanges entre les jeunes artistes des différentes régions du pays, a assuré son commissaire.

En marge des soirées musicales, des ateliers de formation théorique et pratique à la musique et aux théories musicales seront organisés au Centre des loisirs scientifiques Guetran-Tahar, a-t-on ajouté.

BOX-OFFICE NORD-AMÉRICAIN

Le film "Red One" prend la première place

Le film "Red One" a pris la première place du box-office nord-américain dès sa sortie, selon les projections dimanche du cabinet spécialisé. Le film des studios MGM a engrangé quelque 34,1 millions de dollars entre vendredi et dimanche.

Un résultat en deçà des attentes par rapport au budget d'un film "censé depuis le début être le lancement d'une saga de comédies d'action", a estimé David Gross, expert du secteur pour Franchise Entertainment Research. Avec un casting de choix comprenant notamment Chris Evans, Lucy Liu, et Dwayne "The Rock" Johnson, "Red One" raconte l'enlèvement du Père Noël et la traque qui s'ensuit pour le retrouver.

"Les critiques sont médiocres, mais c'est un film populaire et ce sont les retours du public qui comptent", a précisé David Gross, notant ainsi que ces derniers ont jusqu'ici été "excellents". A la deuxième place, "Venom: The Last Dance" perd du terrain après trois semaines en tête du box-office.

Le film de science-fiction des studios Sony a récolté 7,4 millions de dollars entre vendredi et dimanche, portant le total de ses recettes au Canada et aux Etats-Unis à 127,6 millions. Dans ce troisième opus, Tom Hardy endosse à nouveau le rôle d'un journaliste insatisfait qui se transforme en un terrifiant alien aux dents acérées, avec à ses côtés Chiwetel Ejiofor, Juno Temple et Rhys Ifans.

Après "Red One", un autre film de Noël arrive sur le podium: "The Best Christmas Pageant Ever", qui avait déjà créé la surprise la semaine dernière pour sa sortie en se hissant à la deuxième place. Tiré d'un livre pour enfants écrit par l'auteure américaine Barbara Robinson en 1972, le film raconte l'histoire de familles d'une petite ville minée par les fourberies d'enfants qui sèment le chaos lors du spectacle annuel de Noël. La comédie a engrangé 5,4 millions de dollars entre vendredi et dimanche. De nouveau sur ses talons, le film d'horreur "Heretic" a récolté 5,2 millions de dollars. Emmené par un Hugh Grant qui s'aventure hors de sa zone de confort, le film d'horreur raconte l'histoire de deux missionnaires mormons qui tentent de convertir un Anglais recluse. "Le Robot sauvage", long métrage d'animation des studios DreamWorks, glisse à la cinquième place pour son huitième week-end dans les salles, avec 4,3 millions de dollars de recettes. Dans cette fresque de science-fiction, le robot Roz se retrouve sur une île inhabitée à la suite d'un typhon. Pour survivre, elle se lie d'amitié avec les animaux de la forêt.

Voici le reste du top 10:

6. "Smile 2" (3 millions)
7. "Conclave" (2,9 millions)
8. "Hello, Love, Again" (2,4 millions)
9. "A Real Pain" (2,3 millions)
10. "Anora" (1,8 million).

MÉTÉO - ALERTES PRÉCOCES

Appel à l'action pour utiliser la puissance des technologies de communication

La première semaine de la conférence des Nations unies sur le changement climatique, COP29, qui se tient du 11 au 22 novembre en Azerbaïdjan, s'est achevée sur une approbation de l'initiative "Alertes précoce pour tous" et un appel à l'action pour utiliser la puissance des technologies de communication afin de protéger les communautés du monde entier contre des conditions météorologiques de plus en plus dangereuses, a souligné l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM).

"Même si nous devons à rester en dessous du seuil de 1,5 °C, les effets du changement climatique nécessitent des mesures d'adaptation solides", a indiqué samedi la Secrétaire général de l'OMM, Celeste Saulo, jugeant que l'accès universel aux systèmes d'alerte précoce "n'est pas seulement un filtre de sécurité, mais une nécessité".

"Si nous ne parvenons pas à tirer parti de l'initiative +Alertes précoce pour tous+, nous ne savons pas quand une seconde chance pourrait se présenter.

C'est pourquoi il est essentiel que tous les pays et toutes les organisations soutiennent pleinement sa mise en œuvre", a, de son côté, déclaré le représentant spécial du secrétaire général



néral des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe et chef du Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), Kamal Kishore.

Pour l'OMM, les avantages sont évidents. Il suffit d'être prévenu 24 heures à l'avance de l'arrivée d'une tempête ou d'une vague de chaleur pour réduire les dégâts potentiels de 30 %", a expliqué l'agence météorologique onu-

sienne dans un communiqué. L'OMM a en outre rappelé que l'année 2024 "est en passe d'être la plus chaude jamais enregistrée", avec des phénomènes météorologiques extrêmes qui se produisent chaque semaine, voire chaque jour, citant les cas des Philippines qui ont été frappées par cinq cyclones tropicaux en un mois, l'Espagne par des pluies record à plusieurs fois, outre la tempête tropicale Sara qui a provoqué des

inondations torrentielles et des risques de glissements de terrain au Honduras, en Amérique centrale. Le programme "Des alertes précoce pour tous" est dirigé par le Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR), l'OMM, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR). Même à l'ère de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique, le rôle de l'homme reste essentiel dans les systèmes d'alerte précoce. Sans personnel qualifié et dévoué, même les technologies et les données les plus avancées ne peuvent pas réaliser leur potentiel.

APS

LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Signature d'un accord de coopération entre AFRIPOL et Kaspersky

Un accord de coopération a été signé, lundi à Alger, entre le Comité directeur du Mécanisme africain de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL) et la Société internationale de cybersécurité Kaspersky dans le cadre du renforcement de la coopération dans la lutte contre la cybercriminalité.

Cet accord qui porte sur une période de cinq ans "formalise et facilite la coopération entre les deux parties dans le partage des données de renseignement sur les menaces concernant les activités cybercriminelles".

Le document signé au siège d'AFRIPOL à Alger, par le directeur exécutif par intérim d'AFRIPOL, M. Jalel Chelba, et le Président-directeur général de Kaspersky, M. Eugène Kaspersky, prévoit "un échange accru de données sur les cybermenaces et les tendances en matière de cybercriminalité et des renseignements".

A cet effet, M. Chelba a déclaré que "cet accord représente une avancée majeure dans le renforcement des défenses numériques de l'Afrique", estimant qu'"en tirant (profit) de l'expertise et des ressources de Kaspersky, nous renforçons non seulement la capacité d'AFRIPOL à contrer les cybermenaces, mais nous contribuons également à la protection d'un espace numérique sûr pour tous les citoyens africains".

Il a ajouté que "cette collaboration apporte une valeur ajoutée substantielle à nos deux Organisations, renforce le cadre opérationnel d'AFRIPOL dans la lutte contre la cybercriminalité, tout en permettant à Kaspersky de jouer un rôle clé dans la sécurité numérique d'un continent stratégiquement important en matière de cybersécurité".

De son côté, M. Kaspersky a affirmé qu'une "lutte efficace contre la cybercriminalité ne peut se concevoir sans coopération", précisant qu'en "renforçant notre coopération avec AFRIPOL et en dotant l'Agence des informations et des technologies nécessaires pour répondre aux cybermenaces émergentes, nous espérons améliorer notre contribution à la promotion d'une plus grande cyber-résilience et d'un cyberspace plus sûr pour tous".

PUBLICITÉ

**WILAYA DE AIN DEFLA
DAIRA D' EL- ATTAF
COMMUNE D' EL- ATTAF
NIF COMMUNAL : 42300200004404501009**

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AVIS L'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des deux articles 65 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 02 Dhu al-Hijjah en 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et à l'articles 52 et 54 de la loi n°23-12 du 18 moharrrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics le P A P C d'el- ATTAF informe les soumissionnaires concernés par l'appel d'offres ouvert N° 10/ 2024 annoncé le : 16/10/2024 dans le journal "السلام اليوم " en arabe et le journal " DK NEWS " en français.Pour le projet suivant :

*Acquisition d'un Camion de 12 Tonnes pour renforcer grange communal

Que suite à l'opération d'évaluation il a été décidé d'attribuer le projet par lot dessus conformément au tableau suivant :

| N° | Intitule du projet | Fournisseur | Nif | Montant de en TTC | Délais de Réalisation | N/T | Observation |
|----|---|---------------------------------------|-----------------|--|-----------------------|-----------|--|
| 01 | Acquisition d'un Camion de 12 Tonnes pour renforcer grange communal | SARL PENG PU ALGERIE BENNADJI MOHAMED | 099902090271259 | 18.945.000.00DA Après la correction | | 15 JOURES | Offres unique pré-qualifiées techniquement |

Le service contractant est tenu d'inviter, dans l'avis d'attribution provisoire du marché, les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par Ecrit et il a également le droit de faire appeler de ce choix devant la commission communale des marchés publics dans un délai maximum de (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis conformément aux dispositions de l'article 82 du décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public et à l'articles 56 de la loi n°23-12 du 18 moharrrem 1445 correspondant au 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics

DK NEWS

Anep : 2416036340 du 19/11/2024



EPE/SPA AU CAPITAL SOCIAL DE 115 000 000 000 DE DA

R.C. N° 02 B 18083

EPE - ALGERIE TÉLÉCOM - SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS MILA
ADRESSE: RUE 1ER NOVEMBRE MILA

Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales DOT MILA/SDFS/DAL/04/2024

La Direction Opérationnelle des Télécommunications Mila lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour :

TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN FIBRE OPTIQUE ET EN CUIVRE

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse uniquement aux entreprises titulaires de registre de commerce comprenant le code d'activité N°:0924 intitulé : « entreprise d'installation de réseaux et de centrales électriques et téléphoniques ».

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de : La Direction Opérationnelle des Télécommunications Mila, Service achats, RUE DU 1ER NOVEMBRE 1954/MILA, contre paiement de cinq mille dinars algériens (5 000,00DA), non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie.

Le versement se fera au compte : N° (RIB) N° 001006460300000249/68, ouvert auprès de la Banque BNA agence de Mila.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant démun mandaté à cet effet.

PRÉSENTATION DES OFFRES

I. **Le dossier administratif :** comprend un (01) original (format papier) plus le dossier en format électronique inséré dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « dossier administratif »

II. **L'offre technique :** comprend un (01) original (format papier) plus l'offre en format électronique insérée dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « offre technique »

III. **L'offre financière :** comprend un (01) original (format papier) plus l'offre en format électronique insérée dans une enveloppe portant l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention « offre financière »

Ces trois (03) enveloppes seront insérées dans une enveloppe externe fermée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS MILA
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCES DE CAPACITÉS MINIMALES DOT MILA/SDFS/DAL/04/2024

TRAVAUX DE RACCORDEMENT FINAL DES CLIENTS EN FIBRE OPTIQUE ET EN CUIVRE

«À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation

des offres »
Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM SPA - Direction Opérationnelle des Télécommunications Mila SECRETARIAT-ARG, Rue 1 ER NOVEMBRE 1954 - VERS

ROUTE ZEGHAI - MILA -

La durée accordée pour la préparation des offres est de à quinze (15) jours calendaires à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans la presse nationale et sur le site web: safqatic.dz

La date et heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de 08h00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date et l'heure de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 au complexe AT (salle des réunions), Rue Zerrouki, MILA.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 180 jours à compter de la date limite de dépôt des plis.

DK NEWS

Anep : 2416036494 du 19/11/2024

Programme de la soirée

TF1 21:10

Koh-Lanta
Saison 26 - Épisode 14



Ugo a remporté le totem d'immunité. Durant l'épreuve de confort, Maud s'est vue éliminée. Sarah a été désignée pour quitter l'aventure, victime d'une alliance de dernière minute lors d'un conseil. Le duo des chefs a laissé place à une dimension plus individuel du jeu. Les derniers aventuriers se retrouvent à repousser leurs limites mentales et physiques sur des épreuves demandant de plus en plus d'endurance. De nouvelles alliances sont en vue en prévision du conseil qui laissera place aux règlements de comptes.

france 2 21:10

Restos du Coeur, 40 ans de solidarité en France

40 ans de solidarité en France



Piliers de la solidarité nationale, amortisseurs de crises et baromètres de la santé économique du pays, les Restos du Coeur ont bientôt 40 ans. Pourtant, cette association d'utilité publique pour les plus précaires a bien failli mettre la clé sous la porte l'an dernier, étranglée par l'inflation et l'afflux de bénéficiaires. Alors que la pauvreté s'aggrave en France et que les privations dans des domaines essentiels touchent toutes les générations, Yannick Sallé et Marie Lorand retracent l'histoire de cette aventure humaine lancée par Coluche en 1985.

france 3 21:10

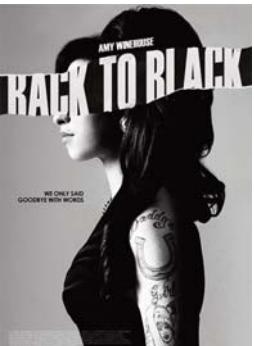
Alex Hugo
Saison 8



Au cœur de la Mirabelle, une réserve intégrale, des scientifiques retrouvent le cadavre d'un jeune homme, le crâne fracturé. Il s'agit du jeune garçon, résidant au bord d'un lac d'altitude, seul dans un refuge. Seules cinq personnes sont censées se trouver dans cette immense zone isolée, interdite aux humains : la fondatrice de la réserve, Anna, et quatre scientifiques en mission. En effet, ce parc naturel fait office d'espace expérimental pour voir comment la nature évolue sans l'homme. Alex et Angelo, qui ne sont jamais venus là, découvrent l'endroit.

CANAL+ 21:06

Back to Black



Retour sur la vie et la musique d'Amy Winehouse, à travers la création de l'un des albums les plus iconiques de la musique contemporaine, inspiré par son histoire d'amour passionnée et tourmentée avec Blake Fielder-Civil.

M6 21:10

Les espions de la terreur
Saison 1



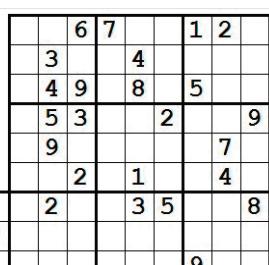
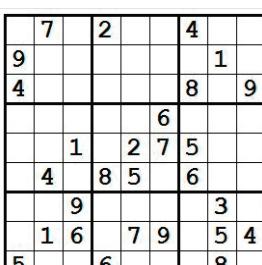
Alors que la livraison des téléphones satellitaires ne s'est pas déroulée comme prévu, les services français doivent trouver de nouveau moyen de localiser leur cible, Boubaker El Hakim. Malika décide de se rendre en Syrie pour mettre un coup de pression à Yassine. Ce dernier lui révèle une planque où se rendrait régulièrement El Hakim en famille. Une opération est montée pour l'y éliminer. Au sein de la DGSI, les doutes de la CIA sur la fiabilité de Mino-taure sème le trouble. Vincent s'arrange pour le mettre sous surveillance. Le MI6 avertit qu'un projet d'attentat contre un bar branché du Marais est sur le point d'être concrétisé.

Jeux

Samouraï-Sudoku N°2375

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

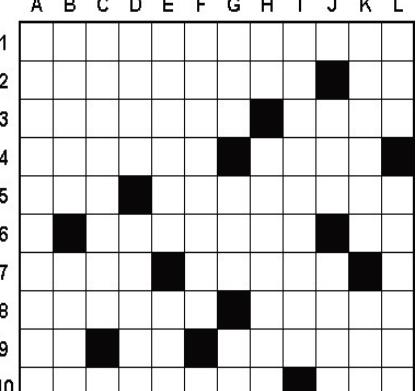
Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Horizontalement:
1 - Explosion
2 - Pincée - Poussé
3 - Bossela dur - Déesse de pharaon
4 - Distraction - Rendre rauque
5 - Tête de mule - Grains de grenier
6 - Coup dans le pif - Point de la rose
7 - Repère cötier - Agile pyrénéen
8 - Ne te mettras pas à table - Etablissement de bains
9 - Sorti de l'oeuf - Nom de mon ancien mari
Visiblement émacié
10 - Situé sur le dessus du panier - Enchaîna

Verticalement:
A - Belle bonbonne
B - Provient - Produit d'ouvrières
C - Riche
D - Sujet de sélénologie - Gare
E - Armes de brochet - Orienta
F - Dirigeais
G - Lança ses sabots - Point de saignée - Matière de pépite
H - Manillon - Militaire familier
I - Traiteras le chanvre
J - Cristal de cuisine - Combat singulier
K - Sautées - Fait du tort
L - Vraiment démunis - Détendit

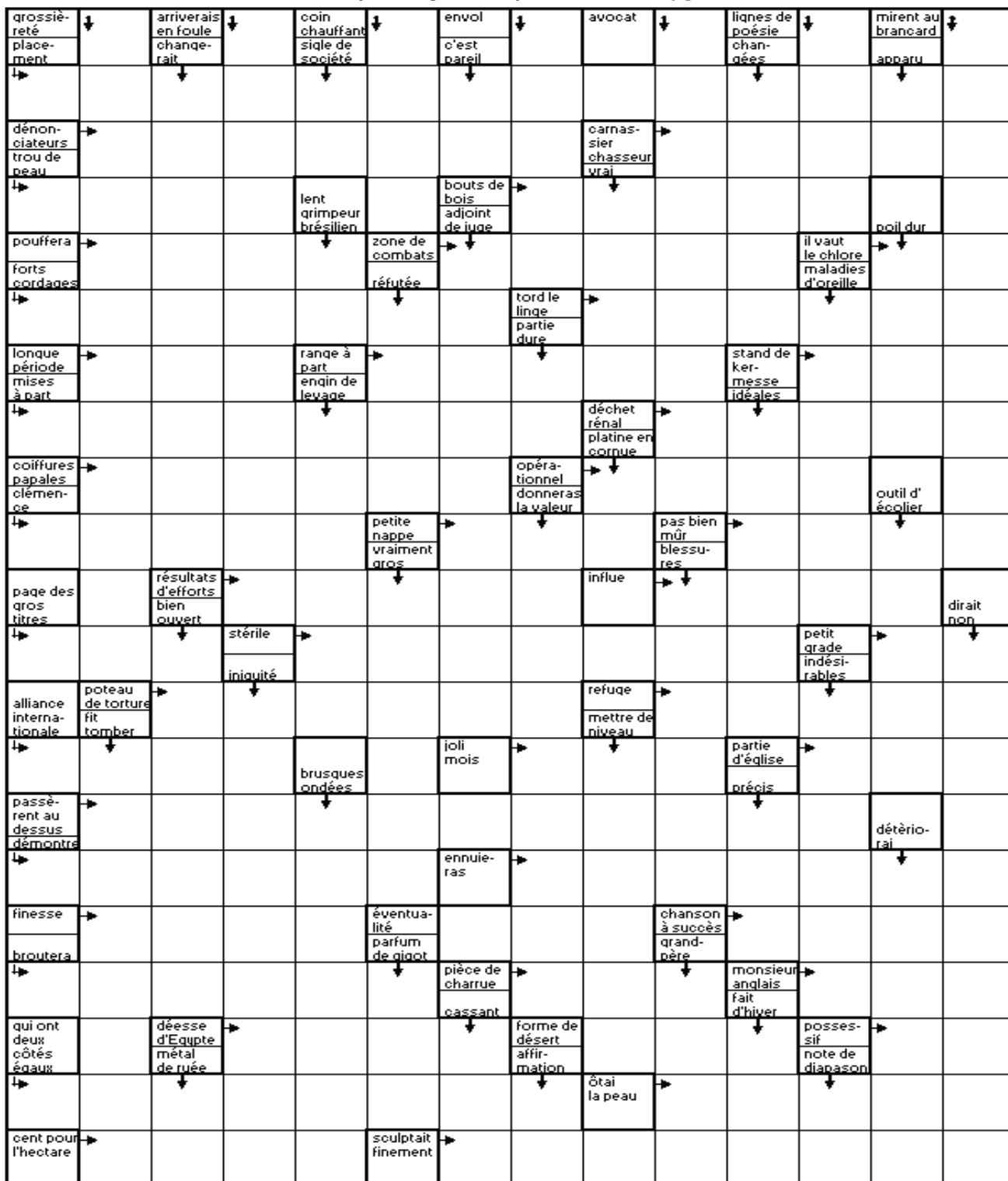
Mots croisés N°2375



Zenneurs



Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°1075



Solution

Sudoku n°2375

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 7 | 3 | 2 | 9 | 8 | 4 | 6 | 5 |
| 9 | 5 | 8 | 7 | 6 | 4 | 3 | 1 | 2 |
| 4 | 6 | 2 | 5 | 3 | 1 | 8 | 7 | 9 |
| 3 | 9 | 5 | 1 | 4 | 6 | 7 | 2 | 8 |
| 6 | 8 | 1 | 9 | 2 | 7 | 5 | 4 | 3 |
| 2 | 4 | 7 | 8 | 5 | 3 | 6 | 9 | 1 |
| 7 | 2 | 9 | 4 | 8 | 5 | 1 | 3 | 6 |
| 8 | 1 | 6 | 3 | 7 | 9 | 2 | 5 | 4 |
| 5 | 3 | 4 | 6 | 1 | 2 | 9 | 8 | 7 |
| 3 | 6 | 1 | 5 | 9 | 8 | 2 | 7 | 4 |
| 4 | 7 | 8 | 6 | 3 | 2 | 5 | 9 | 1 |
| 5 | 2 | 9 | 4 | 7 | 1 | 6 | 8 | 3 |
| 2 | 7 | 4 | 8 | 5 | 9 | 6 | 1 | 3 |
| 8 | 5 | 3 | 1 | 4 | 6 | 7 | 9 | 2 |
| 1 | 6 | 9 | 3 | 7 | 2 | 8 | 4 | 5 |
| 4 | 2 | 6 | 5 | 1 | 7 | 3 | 8 | 9 |
| 3 | 9 | 5 | 4 | 6 | 8 | 2 | 7 | 1 |
| 6 | 1 | 8 | 2 | 9 | 4 | 5 | 3 | 7 |
| 9 | 3 | 2 | 7 | 8 | 5 | 1 | 6 | 4 |
| 5 | 4 | 7 | 6 | 3 | 1 | 9 | 2 | 8 |

Mots Croisés n°2375

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J | K | L |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | D | E | F | L | A | G | R | A | T | I | O | N |
| 2 | A | M | O | U | R | E | U | S | E | | M | U |
| 3 | M | A | R | N | E | R | A | | I | S | I | S |
| 4 | E | N | T | E | T | E | | B | L | E | S | |
| 5 | J | E | U | | E | R | A | I | L | L | E | R |
| 6 | E | | N | A | S | A | R | D | E | | S | E |
| 7 | A | M | E | R | | I | S | A | R | D | | L |
| 8 | N | I | E | R | A | S | | S | A | U | N | A |
| 9 | N | E | | E | X | | O | S | S | E | U | X |
| 0 | E | L | I | T | A | I | R | E | | L | I | A |

Grille géante n°1075

**TENNIS - ITF JUNIOR -
TOURNOI J100 STAVANGER
L'Algérienne Maria
Badache débutera contre
une Norvégienne**



L'Algérienne Maria Badache sera opposée à la Norvégienne Margareth Keref, au premier tour du Tableau Final du Tournoi J100 Stavanger, qui se déroule du 18 au 23 novembre en Norvège.

Un match qui s'annonce à la portée de la jeune algérienne, car classée tête de série N2 de ce tournoi, alors que son adversaire est issue des qualifications. En cas de qualification au deuxième tour, la jeune algérienne affrontera la gagnante du match qui mettra aux prises la Britannique Ruby Cooling et la Belge Katarina Kujovic.

Après le J100 Stavanger, Badache se rendra en France pour prendre part au Tournoi J100 Saint Grégoire, prévu du 25 au 30 novembre courant. L'engagement de la jeune tenniswoman algérienne dans ces deux compétitions s'est fait par le biais de la Fédération algérienne de la discipline (FAT).

**MUAY THAI - KICKBOXING -
LIGUE ONE CHAMPIONSHIP
Victoire de l'Algérien
Mohamed Younes Rabah**



L'Algérien Mohamed Younes Rabah a battu l'Américain Eddie Abasolo, en combat de la spécialité muay thai, catégorie featherweight, disputé au Lumpinee Stadium de Bangkok (Thaïlande), pour le compte de la Ligue Asiatique One Championship.

Il s'agit du troisième combat pour l'Algérien de 27 ans, surnommé "The Burqa" et qui s'entraîne actuellement avec l'équipe "Mehdi Zatou", fondée par l'ancien champion algérien du même nom.

Plusieurs autres combats s'étaient déroulés le même soir au Lumpinee de Bangkok, y compris chez les dames, dont celui de l'Algérienne Anissa Meksen, qui boxait dans la catégorie "poids paille" de la spécialité kickboxing et qui s'est inclinée contre l'Américaine Jackie Buntan.

Chez les messieurs, un des combats les plus attrayants a été celui de champion du monde thaïlandais, Rodtang Jitmuangnon, qui a assez facilement dominé le Britannique Jacob Smith dans la catégorie poids mouche, de la spécialité muay thai.

La Ligue One Championship est fréquentée par plusieurs autres combattants algériens, notamment, Elias Mahmoudi, Akram Hamidi, Youcef Esaâd et le jeune Nabil Anane.

**FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE TENNIS DE TABLE
L'Assemblée générale ordinaire fixée
au 29 novembre à Souidania (Alger)**

La Fédération algérienne de tennis de table (FATT) tiendra son assemblée générale ordinaire, vendredi 29 novembre à 09h00 au Centre de préparation des jeunes talents de Souidania (Alger), qui sera suivie 15 jours après, de l'Assemblée électorale pour le prochain mandat olympique 2024-2028, a indiqué lundi un communiqué de l'instance fédérale.



Les membres statutaires de l'assemblée présents lors l'AG ordinaire passeront en revue les différents bilans (moral, financier et technique) de l'exercice 2024, ainsi que l'évaluation quadriennale du mandat olympique 2021-2024, et examiner également le rapport du commissaire aux comptes jusqu'au mois de septembre dernier.

Après l'examen de ces

bilans pour leur approbation, les membres procéderont à l'installation des commissions de candidatures, de recours et de passation de consignes, en vue de l'assemblée générale élective (AGE) pour le mandat olympique 2024-2028 fixée au vendredi 13 décembre prochain, au même endroit et à la même heure.

L'AG de la Fédération algérienne de tennis de

table (FATT) est composée de 66 membres dont 53 à voix délibératives lors des assemblées ordinaires, et qui seront rejoint par les neuf (9) membres du bureau exécutif dont le président sortant, lors de l'AG élective.

Selon la circulaire N.02 du 30 octobre 2024 émanant du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et relative au processus de renouvellement des structures d'organisation et d'animation sportives nationales, les fédérations doivent tenir leur assemblée générale ordinaire (AGA) entre le 2 novembre et le 31 décembre 2024, et suivront les AG électives au maximum 15 jours après la tenue des AGO. Ce processus de renouvellement devrait être clôturé par les élections du COA pour le nouveau cycle olympique.

CANOË-KAYAK ET PARA-CANOË - CHAMPIONNATS ARABES 2024

Les sélections algériennes à pied d'œuvre à Tunis



Les sélections algériennes (messieurs/dames) de Canoë-Kayak et de Para-Canoë ont rallié lundi la Tunisie, en prévision des Championnats arabes, prévus 22 au 24 novembre courant.

Dirigées par l'entraîneur Malek Azaoun, les sélections nationales se composent de neuf messieurs et sept dames, alors que Brahim Guendouz, médaillé de bronze aux Jeux paralympiques de Paris 2024 représentera l'Algérie en Para-Canoë.

Pour apporter les derniers réglages à leur préparation avant le départ en Tunisie, les sélections

nationales ont effectué un stage bloqué au niveau du barrage de Douera, situé sur les hauteurs d'Algier.

Dans une déclaration au site officiel de la Fédération algérienne des Sociétés d'Aviron et de Canoë Kayak (FASACK), les athlètes Wassim Boukazoula, Kawter Delmi et Dounia Bekhtaoui ont affirmé que "le dernier stage bloqué, effectué au barrage de Douera, a été très bénéfique pour l'ensemble des internationaux sélectionnés", ajoutant que le succès de cette préparation les encourage "à viser très haut" lors des championnats arabes. "Nous

sommes décidés à bien représenter les couleurs nationales en Tunisie, en décrochant un maximum de médailles" ont-ils déclaré.

Les 17 athlètes sélectionnés :

Messieurs : Abdelhamid Djellouli, Ayoub Haïdra, Ryad Bentouati, Sid Ali Belaïdi, Ali Merzougui, Wassim Boukazoula, Racim Aliane, Abdallah Rachedi et Ayoub Boukazoula.

Dames : Aya Ferfad, Anfel Arabi, Kawter Delmi, Chanez Slimani, Amel Ferguen, Meroua Oualah et Dounia Bekhtaoui.

Para-Canoë : Brahim Guendouz.

APS

C A N 2 0 2 5 - A L G É R I E 5 - L I B E R I A 1

Les Verts terminent en fanfare

Les buts de l'Algérie ont été inscrits par Aissa Mandi et Riad Mahrez, Boumedjah, Gouiri et Amoura (20', 29', 64', 74' 90'+5). Le Liberia avait ouvert la marque par Dweh (6'). Pour ce dernier match de la phase des poules de la CAN 2025 les coéquipiers de Bensebaini ont déjà arraché leurs billets qualificatifs pour la CAN 2025 qui va se dérouler au Maroc.

**Fiche technique**

Stade Hocine-Aït-Ahmed, temps ensoleillé, pelouse en bonne état, affluence nombreuse, arbitrage de Tangui Patrice Mebiame (Gabon) assisté d'Abelmir Dos Reis Monte Negro (Sao Tomé et Principe) et Urbain Ondo Ndong (Gabon).

Buts :

Liberia : Dweh (6')

Algérie : Mandi (20'), Mahrez (29'), Boumedjah (64'), Gouiri (74'), Amoura (90'+5)

Alertes :

Koulibaly 21', Sesay 45' Teah 58' (Lib)

Algérie : Guendouz, Atal (Farsi 72'), Hadjadj, Mandi, Bensebaini, Tougai, Kendouci, Chaïbi (Abdelli 75'), Mahrez (Amoura 72'), Boumedjah (Benzia 83'), Gouiri (Benrahma 83').

Ent. : Petkovic

Libéria : Koulibaly, Sesay, Teah, Kumeh (Ledlum 66'), Pabai, Balde, Toe (Swen 84'), Sangare (C) (Vaikainah 84'), Gibson, Teclar, Dweh.

Ent. : Thomas Sebwe Kojo.

La sélection algérienne s'est largement imposée devant son homologue Libérien sur le score de 5 à 1 (mi-temps 2-1), en dernier match des éliminatoires de la CAN 2025 disputé dimanche soir au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi Ouzou.

Par F Yanis

On croyait que les choses allaient être de plus en plus faciles, mais à la 6' un plat du pied imparable de Dweh permet aux visiteurs d'ouvrir le score (0-1). Une faute défensive fatale a donc mis le Libéria devant au

score, poussant l'EN à réagir, mais la réaction a tardé à intervenir.

Il faut dire que l'EN jouait pour la première fois en Algérie en 3-4-3 dès le début du match, elle l'a déjà fait à Oran contre la Guinée équatoriale en fin de match, mais jamais au début. Le but encaissé contre le cours du jeu a refroidi les Verts, il a fallu attendre la 19' pour assister à une réaction, une frappe de Mahrez est suivie par Boumedjah qui ne trouve pas le cadre.

Au retour des vestiaires, Bagdad Boumedjah corse l'addition (64'), avant d'être imité 10 minutes après par le remuant, Amine Gouiri. Le rentrant, Mohamed Amine AMOURA clôt le score par un cinquième but dans le temps additionnel (5-1).

Une première réussie à Tizi-Ouzou pour l'équipe nationale, dans un stade flamboyant neuf, qui a offert une ambiance indescriptible pour cette ultime journée des éliminatoires. Calmement, l'EN essayait de construire, l'animation se passait convenablement, Gouiri, très actif sur son côté gauche, reçoit un ballon en profondeur, il se présente face au portier adverse et offre un caviar à Mandi qui égalise (20' 1-1).

Visiblement en forme, Gouiri ne s'arrête pas là, il revient 90 minutes plus tard pour offrir un autre caviar à Mahrez, qui conclut d'une tête piquée, donnant l'avantage à l'EN (2-1 29').

Gouiri s'offre 2 passes décisives, mais il insiste pour marquer un but, c'est Boumedjah qui réussit à le faire avant lui, à la 64', profitant d'une balle re-

poussée par la défense, il réussit à pousser le cuir dans les filets (64' 3-1).

Les Libériens ne se sont pas découragés, ils ont continué à tenter leur chance. Alla 68', Gibson s'en va seul défier Guendouz mais son ballon passe à côté. Et comme la soirée était celle de Gouiri, il fallait bien qu'il mette ce but tant attendu, cela interviendra à la 74'.

Recevant un ballon plein axe, il place un plat du pied impénétrable et porte l'estocade à 4 à 1. Les dernières minutes étaient toutes vertes, une déferlante d'offensives, et c'est le remplaçant Amoura qui clôt la soirée avec un 5e but à la suite d'une frappe tendue après un service d'Abdelli (90'+5).

Score final 5 à 1, l'EN termine les éliminatoires en beauté. Petkovic a réussi la démonstration offensive qu'il voulait le tout à Tizi Ouzou, l'histoire retiendra que la toute première s'est très bien terminée, place maintenant à 4 mois d'arrêt, d'ici mars beaucoup de choses peuvent encore changer.

Al l'issue de cette ultime journée, l'Algérie termine largement en tête avec 16 points, devant la Guinée équatoriale (8 pts) qui accompagne les « Verts » en phase finale. Le Togo suit derrière à la troisième place avec 5 unités, alors que le Liberia ferme la marche avec 4 points. Les « Verts » repartent avec le service en mars 2025, à l'occasion de la reprise des qualifications de la Coupe du monde 2026, avec au menu un déplacement au Botswana et la réception du Mozambique.

F.Y.

La sortie de Mahrez sous l'ovation du Stade Hocine Ait Ahmed

Lors du dernier match de l'équipe national d'Algérie face au Liberia, au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi Ouzou, Riyad Mahrez a été l'objet d'une ovation émouvante de la part des supporters algériens qui sont présent pour cette rencontre.

L'ailier star, une fois sorti du terrain, a reçu un hommage digne de sa classe et de ses performances exceptionnelles avec l'équipe nationale le public présent ce lèvent comme un seul homme pour ovationner l'ex star de Manchester City à sa sortie en fin de match, Mahrez a été accueilli par un standing ovation du public présent, qui scandait « Allah Akbar Riyad Mahrez », c'est un signe de respect et de reconnaissance pour l'un des joueurs les plus talentueux du football algérien et ce grand public a répondu pour certain détracteurs qui s'acharnent contre certains joueurs à l'image de Aissa Mandi et Riad Mahrez.

La rencontre elle-même a été une démonstration de force de la part de l'Algérie, qui a dominé largement le Liberia, assurant une victoire convaincante. Mahrez, en leader, a contribué à la belle prestation de son équipe, affichant une grande influence dans le jeu.

Son entrée et sa sortie ont été saluées par une ambiance festive et chaleureuse, avec les fans ravis de voir leur star briller dans un cadre aussi mythique que le stade de Tizi Ouzou.

Cette ovation est un moment fort de ce match historique, marquant la reconnaissance du public envers un joueur qui incarne les rêves et les ambitions du football algérien. À sa sortie du terrain, Mahrez a été chaleureusement ovationné par les supporters de l'équipe nationale présente au stade Hocine Aït Ahmed qui lui ont rendu vibrant hommage.

Aissa Mandi : rentre dans l'histoire des Fennecs

Dans la toute nouvelle enceinte Hocine-Aït-Ahmed de Tizi Ouzou (Algérie), face au Liberia (5-1), le défenseur lillois Aissa Mandi est entré dans les annales du football algérien en devenant le joueur le plus capé de l'histoire de la sélection (103).

Aissa Mandi a marqué l'histoire du football algérien en devenant le joueur le plus capé de l'équipe nationale, avec 103 sélections, surpassant Islam Slimani, ancien détenteur du record.

Le défenseur a exprimé sa fierté de porter le maillot de l'équipe national d'Algérie 103 sélection Mandi, qualifications pour la CAN 2025, a été particulièrement symbolique. En plus d'établir ce nouveau record, il a marqué un but lors de cette rencontre, contribuant ainsi à la victoire éclatante des Verts (5-1).

Ce but, inscrit à la 20e minute après une superbe action collective initiée par Riyad Mahrez, a permis aux Algériens d'égaliser après une ouverture du score adverse. Une belle manière pour le défenseur de couronner cet accomplissement historique.

Avec 103 cap, le Lillois a ainsi dépassé Slimani, déjà meilleur buteur de l'histoire de la sélection (46 réalisations), pour devenir le recordman de sélection de l'équipe nationale. Il s'est même offert le luxe d'inaugurer la toute nouvelle enceinte Hocine-Aït-Ahmed de Tizi Ouzou (Algérie) en répondant à l'ouverture du score surprise du Liberia d'un sixième but en carrière (20e) qui tombe à pic pour honorer le record.

F.Y.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (GR:C-1^{RE} JOURNÉE) USM ALGER-ORAPA UNITED Le Gambien Lamin N Jammeh au sifflet

Un quatuor d'arbitres gambiens sous la direction de Lamin N Jammeh, dirigerà le match USM Alger-ORAPA United (Botswana), prévu le 27 novembre à 20h00 au stade 5 juillet, pour le compte de la première journée du groupe C de la Coupe de la Confédération africaine de football.

Le directeur de jeu Lamin N Jammeh, sera assisté de ses deux compatriotes : Mustapha Bojang (premier assistant) et Abass Bah (deuxième assistant). Le quatrième officiel est Omar Sallah (Gambie).

L'USM Alger s'est qualifiée à la phase de poules de la Coupe de la Confédération en dominant le Stade Tunisien (aller: défaite 1-0), (retour : victoire 2-0).

L'autre rencontre du groupe C, mettra aux prises les Ivoiriens de l'ASEC Mimosas aux Sénégalais de Jaraaf.

Le second représentant algérien dans cette compétition, le CS Constantine affrontera les Tunisiens du CS Sfaxien, le mercredi 27 novembre au stade Hamadi-Agrefi de Radès à Tunis (17h00), pour le compte de la 1^{re} journée (Gr.A).

La rencontre a été confiée à un quatuor arbitral égyptien, conduit par Mahmoud Elbena, assisté de ses compatriotes, Sami Mohamed Abouzid Halhal (1^{er} assistant) et Youcef Wahid Youcef El-bosaty (2^{er} assistant), alors que le quatrième arbitre est Mahmoud Nagi Ahmed Nagi Moussa.

Auteur de quatre victoires en autant de matchs lors des deux tours préliminaires, le CSC s'est qualifié pour la phase de poules aux dépens des Ghanéens de Nsoatremam (aller : 2-0, retour : 1-0).

L'autre match du groupe A opposera le mercredi 27 novembre les Tanzaniens de Simba SC aux Angolais de Bravos do Maquis (14h00, algérienne).

LIGUE 2 (AMATEUR)/MISE À JOUR DU CALENDRIER Le RCK et l'USMH pour se rapprocher des leaders

Le RC Kouba et l'USM Harrach tenteront de remporter leur match en retard devant respectivement l'ASM Oran (8^e journée) et l'AS Khroub (9^e journée) dans le but de se rapprocher davantage des leaders des groupes (Centre-ouest) et (Centre-Est).

Dans le groupe (C.O), le RCK (3e - 16 pts) ne jure que par la victoire devant l'ASM Oran (5e - 15 pts) sur son terrain de Belhaddad de Kouba, en présence, cette fois-ci, de son public après avoir purgé, sa suspension du huis-clos infligée par la LNFA.

Cette rencontre à six points, est d'une importance capitale aussi bien pour les Koubéens que les Asémistes, car le vainqueur se rapprochera davantage du leader, l'ES Ben-Aknoun (22 pts) et de la JSM Tiaret (2e- 19 pts).

Le RCK tâchera de faire le plein à domicile et confirmer le difficile succès (1-0) obtenu à domicile, il y a deux jours, face au MC Saida (10e, 11 pts) pour le compte de la 10^e journée.

Quand aux Oranais, ce match constitue aussi une chance de jouer les premiers rôles, car une défaite leur serait mauvaise pour la course à l'accession.

Pour la même journée, le stade du 20 août 1955 d'Alger, abritera un derby algérois entre le NA Hussein-Dey (14e - 8 pts) et la JS El-Biar (5e - 15 pts), dans un match qui aura lieu à huis

clos. Cette rencontre entre l'expensionnaire de l'élite, le NAHD qui lutte pour sa survie en L2, et le promu el-biarrois agréablement placé dans le peloton de tête, se jouera la peur au ventre pour les "Sang et Or", condamnés à remporter une victoire qui leur fuit depuis la

2^e journée. Pour sa part, la JS El-Biar qui reste sur une victoire acquise vendredi sur le terrain du CR Témouchent (1-0), tentera de bien négocier ce virage et continuer sa belle aventure. Une seule rencontre en retard est programmée au groupe (C.E), celle qui mettra

aux prise à El-Khroub, l'ASK (5e - 15 pts) et l'USMH (2e - 21 pts). Les Harrachis qui ont retrouvé toute leur verve cette saison, ne jurent que par la victoire qui les mettrait dans le sillage immédiat du surprenant leader et promu, le MB Rouissat (25 pts).

De leur côté, les Khroubis

n'ont pas encore dit leur dernier mot à ce niveau de la saison qui vient de boucler son premier tiers. Une victoire face à leurs hôtes algérois leur offrirait une place sur le podium en compagnie de l'USM Annaba (3e - 18 pts), d'où l'importance de ce rendez-vous.

Centre-Est - 9^e journée

Programme du match en retard comptant pour la 9^e journée du Championnat de Ligue 2 amateur de football, groupe Centre-Est, prévu mardi (15h00):

| |
|---|
| Stade Abed Hamdani : AS Khroub - USM El-Harrach |
| Déjà joués: |
| O. Magrane - HB Chelghoum-Laid 1-0 |
| US Chaouia - US Souf 2-0 |
| IB Khemis-El-Khechna - MSP Batna 2-0 |
| MB Rouissat - JS Bordj Menaiel 2-0 |
| CA Batna - USM Annaba 1-0 |
| NRB Teleghma - MO Constantine 0-1 |
| JSD Jijel - IRB Ouargla 2-0 |

Classement:

| | Pts | J |
|-------------------------|-----|----|
| 1. MB Rouissat | 25 | 10 |
| 2. USM El Harrach | 21 | 9 |
| 3. USM Annaba | 18 | 10 |
| 4. IB Khemis El Khechna | 17 | 10 |
| 5. AS Khroub | 15 | 9 |
| 6. MO Constantine | 14 | 9 |
| 7. HB Chelghoum Laid | 13 | 10 |
| 8. US Chaouia | 12 | 10 |
| ---. NRB Teleghma | 12 | 10 |
| 10. CA Batna | 11 | 10 |
| 11. Olympique Magrane | 10 | 9 |
| ---. IRB Ouargla | 10 | 10 |
| ---. JSD Jijel | 10 | 10 |
| ---. MSP Batna | 10 | 10 |
| 15. JS Bordj Menaiel | 6 | 10 |
| 16. US Souf | 5 | 10 |

LIGUE 1 MOBILIS

JSK - Paradou AC en amical le 21 novembre à Tizi-Ouzou (Club)

La JS Kabylie, sociétaire de la Ligue 1 Mobilis de football, a annoncé mardi qu'elle affrontera le Paradou AC dans un match amical prévu le jeudi 21 novembre (15h00) à Tizi-Ouzou, pour meubler le vide généré par le report de leurs prochains matchs de championnat.



Ce week-end, les Canaris et les Pacistes devaient accueillir respectivement le MC El Bayadh et l'US Biskra pour le compte de la 10^e journée de championnat, mais les deux rencontres ont été finalement reportées à une date ultérieure pour diverses raisons.

Ainsi, pour meubler le

vide généré par cet ajournement et permettre à leurs joueurs de rester compétitifs, la JSK et le PAC ont décidé d'un commun accord d'organiser ce match amical.

Il s'agit du deuxième

report pour la JSK et le Paradou, qui n'ont dispu

té que huit matchs sur

dix depuis l'entame de la

saison en cours. Les Canaris sont actuellement sixièmes avec treize points, alors que les Pacistes pointent à la douzième place, avec seulement neuf unités au compteur.

Plusieurs duels inté-

ressants sont inscrits au

programme de la 10^e

journée de Ligue 1 qui dé-

buta mercredi soir, avec en tête d'affiche le derby algérois entre le MC Alger et le CR Belouizdad.

Il y aura également plusieurs duels directs entre clubs de tête, notamment : CS Constantine - USM Alger, Olympique Akbou - ES Séïf et MC Oran - USM Khencela.

PROGRAMME DU MATCH EN RETARD

Centre-Ouest - 8^e journée

Programme des matchs en retard comptant pour la 8^e journée du Championnat de Ligue 2 amateur de football, groupe Centre-Ouest, prévus mardi (15h00):

Kouba: RC Kouba - ASM Oran

Alger (20 août): NA Hussein Dey - JS El-Biar (huis clos)

Déjà joués:

| | |
|----------------------------------|-----|
| JSM Tiaret - ES Ben-Aknoun | 0-0 |
| GC Mascara - SKAF Khemis | 0-0 |
| WA Mostaganem - US Béchar-Djedid | 3-1 |
| MCB Oued-Sly - MC Saida | 1-0 |
| CR Témouchent - ESM Koléa | 0-0 |
| SC Mécheria - RC Arba | 0-1 |

Classement:

| | Pts | J |
|----------------------|-----|----|
| 1). ES Ben Aknoun | 22 | 10 |
| 2). JSM Tiaret | 19 | 10 |
| 3). RC Kouba | 16 | 9 |
| ---). GC Mascara | 16 | 10 |
| 5). ASM Oran | 15 | 9 |
| ---). JS El-Biar | 15 | 9 |
| ---). WA Mostaganem | 15 | 10 |
| 8). US Bechar Djedid | 14 | 10 |
| 9). RC Arbaâ | 12 | 10 |
| 10). ESM Koléa | 11 | 10 |
| ---). MC Saida | 11 | 10 |
| 12). MCB Oued Sly | 10 | 10 |
| ---). SKAF Khemis | 10 | 10 |
| 14). NA Hussein-Dey | 8 | 9 |
| ---). CR Témouchent | 8 | 10 |
| 16). SC Mécheria | 4 | 10 |

ARABIE SAOUDITE DES RETARDS DE SALAIRE ?

Depuis l'arrivée de Cristiano Ronaldo à Al-Nassr en janvier 2023, de nombreux joueurs évoluant en Europe ont rejoint la Saudi Pro League, davantage pour l'aspect financier que sportif. Mais certains déchantent puisque, selon le journaliste Romain Molina, au moins trois clubs saoudiens accusent des retards de salaire vis-à-vis des footballeurs étrangers.

Parmi eux, on ne retrouve aucun cador mais deux formations de bas de tableau (Al-Oruba et Al-Kholood) et une de deuxième division (Al-Safa). Les joueurs étrangers concernés envisagent de faire grève ou de se s'inscrire à la FIFA pour régler le litige.



AL-HILAL SANTOS, L'AGENT DE NEYMAR DÉMENT !

Une rumeur a annoncé que l'attaquant Neymar (32 ans) se trouvait en discussions avec Al-Hilal pour résilier son contrat, qui expire potentiellement en juin 2025, afin de rejoindre Santos. Mais auprès du journaliste Fabrizio Romano, l'agent de l'international brésilien, Pini Zahavi, a fermement démenti cette nouvelle.

"Il n'y a pas de négociations en cours pour que Neymar quitte Al-Hilal. Il est sous contrat et très heureux là-bas. Le père de Neymar et moi-même sommes les seuls à pouvoir parler de l'avenir de Ney. Je ne sais pas d'où viennent les récentes rumeurs", a pesté le représentant de l'ancien blaugrana.

BARCELONE

SZCZESNY, UNE PROLONGATION DÉJÀ ÉTUDIÉE

Recruté en octobre dernier après la blessure au genou de Marc-André ter Stegen, le gardien Wojciech Szczesny (34 ans), remplaçant derrière Iñaki Peña, n'a pas encore disputé la moindre minute avec le FC Barcelone. Pour autant, d'après les informations du quotidien Marca ce dimanche, les Blaugrana sont totalement satisfaits du Polonois, exemplaire dans son travail au quotidien.

Pour la préparation de la saison 2025-2026, l'entraîneur Hans-Dieter Flick et le directeur sportif Deco font confiance à Ter Stegen pour retrouver son meilleur niveau et récupérer sa place de titulaire. Et au poste de portier, le Barça envisage déjà de prolonger le contrat de Szczesny, qui expirera en juin 2025, d'une année supplémentaire pour incarner une sécurité sur le banc.

TOTTENHAM BENTANCUR SUSPENDU 7 MATCHS

Sanction confirmée pour Rodrigo Bentancur (27 ans, 10 matchs et 1 but en Premier League cette saison). Comme pressenti depuis quelques jours (voir ici), le milieu de Tottenham a été suspendu 7 matchs par la Fédération anglaise (FA) pour des propos jugés racistes à l'encontre de son coéquipier Heung-min Son, affirmant que les Sud-Coréens "se ressemblent tous plus ou moins" lors d'une interview.

Malgré ses excuses acceptées par Son, l'Uruguayen a donc écopé d'une lourde suspension, plus 120 000 euros d'amende. L'ancien joueur de la Juventus Turin pourra continuer à jouer en Ligue Europa.



ATLETICO LES PISTES POUR L'APRÈS SIMEONE

L'Atletico Madrid cherche son futur entraîneur. Selon *Relevo*, le club madrilène commence à étudier ses options pour remplacer Diego Simeone. "El Cholo" est encore sous contrat jusqu'en 2027 et reste très apprécié, mais le club madrilène veut assurer ses arrières dans le cas où l'Argentin déciderait de partir avant. Un scénario qui n'est pas à écarter selon le média espagnol. Ainsi, les Colchoneros auraient déjà coché les noms de Luis Enrique (PSG), Luis de la Fuente (Espagne), Julen Lopetegui (West Ham), Mauricio Pochettino (Etats-Unis) ou encore Unai Emery (Aston Villa).

MAN UTD ERIKSEN VERS UN DÉPART LIBRE

L'arrivée de Ruben Amorim à la tête de Manchester United ne devrait pas changer grand-chose à l'avenir de Christian Eriksen (32 ans, 8 matchs en Premier League cette saison). Selon le journaliste Fabrizio Romano, même si le technicien portugais sera évidemment consulté, le milieu de terrain danois se dirige vers un départ en fin de contrat, à l'issue de la saison. Il n'existe pas de discussions à ce jour entre les Red Devils et le Scandinave, qui pourrait représenter une jolie affaire à moindre coût sur le mercato d'été 2025.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Édité par la SARL
DK NEWS

Délégué général

Benzine Lamine

Gérant

Faycal Laouar

Directeur de rédaction et publication

Dif Abdelhamid

RÉDACTION ADMINISTRATION

« 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.48.00 »

FAX : 023.38.47.95 E-MAIL : contact@dknews.dz SITE : <http://www.dknews.dz>

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL. : 023.38.48.00 FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews.dz IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - Agence ANEP 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL. : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 / FAX : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77 E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

ALGÉRIE - ETATS UNIS

Le Président de la République reçoit deux responsables américaines

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, lundi, la sous-secrétaire d'Etat américaine à la sécurité civile, à la démocratie et aux droits de l'homme, Mme Uzra Zeya ainsi que la sous-secrétaire d'Etat américaine adjointe aux affaires du Proche-Orient, Mme Barbara Leaf, indique un communiqué de la Présidence de la République.

L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, du ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, du Conseiller du pré-

sident de la République, chargé des organisations non gouvernementales (ONG) et des droits de l'Homme, M. Hamid Lounaoui, et de l'ambassadeur d'Algérie à Washington, M. Sabri Boukadaoum, précise la même source.



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président de la République : la participation de plus d'un million de jeunes à la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat témoigne de la confiance en la volonté politique en faveur des start-up

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, lundi, que l'organisation de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat (18-24 novembre), avec la participation de plus d'un million de jeunes à travers tout le pays, témoignait de la confiance de notre jeunesse en la volonté politique sincère de soutenir le monde de l'entrepreneuriat et des start-up en Algérie.

Dans une allocution à l'occasion de l'ouverture officielle de la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat en Algérie, lue en son nom par le ministre de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Yacine Oualid, lors d'une rencontre organisée au Palais des Nations (Alger), le président de la République a estimé que la participation de tous ces jeunes "témoigne de la confiance de notre jeunesse en la volonté politique sincère et pragmatique de soutenir le monde de l'entrepreneuriat et des start-up, en vue de répondre aux nouveaux défis économiques qu'il importe de relever pour gagner le pari de la transition vers l'économie du savoir".

Pour ce faire, a ajouté le président de la République, "un cadre réglementaire et juridique garantissant un environnement incitatif et stable a été mis en place, donnant lieu, après une courte expérience, à l'émergence de plus de 2.000 entreprises détenant le label de start-up sur 8.000 start-up enregistrées". Le président de la République a, dans ce

contexte, rappelé la création du premier fonds public dédié aux start-up, qui est "le premier mécanisme du genre à l'échelle du continent africain, assurant un soutien public aux projets prometteurs, qui reflètent notre volonté de valoriser les compétences nationales et d'encourager l'investissement dans le secteur privé à travers des incitations significatives et inédites".

L'auto-entrepreneuriat a un "avenir prometteur", a-t-il dit, relevant l'engouement qu'il suscite et son expansion, notamment depuis la promulgation de la loi portant statut de l'auto-entrepreneur, qui permet aux jeunes de s'inscrire en ligne sans avoir à se déplacer, tout en bénéficiant de nombreux avantages, dont l'assurance sociale, un régime fiscal préférentiel et la tenue d'une comptabilité simplifiée.

Ce nouveau dispositif a connu "un franc succès", plus de 20.000 auto-entrepreneurs ayant obtenu leur carte quelques mois seulement après son lancement, a fait remarquer le président de la République, affirmant que quelques années après les réformes globales opérées dans le secteur des micro-entreprises et l'adoption d'une nouvelle approche qui rompt progressivement avec la culture de rente, qui s'est révélée inefficace par le passé, l'Algérie est devenue "un modèle en matière de capacité à transformer les idées en réalité, dans un environnement propice à l'entrepreneuriat".

ALGÉRIE - AFRIQUE

L'Algérie abrite la Réunion annuelle des académies africaines des sciences du 26 au 28 novembre

L'Algérie abritera, du 26 au 28 novembre, la Réunion annuelle des Académies africaines des sciences (AMASA 2024), qui se tiendra sous le thème "Ressources, sciences et technologies pour le développement en Afrique".

Lors d'une conférence de presse, lundi, au siège du ministère de la Communication, le président de l'Académie algérienne des sciences et des technologies (AAST), Mohamed Hichem Kara, a affirmé que la tenue de cette Réunion annuelle en Algérie, prévue au Centre international de conférences (CIC) "Abdelatif-Rehal", s'inscrivait dans le cadre de "la consolidation de sa profondeur africaine, conformément à la volonté politique du pays". La Réunion, a-t-il souligné, sera consacrée au thème "Res-

sources, sciences et technologies pour le développement en Afrique", qui portera principalement sur trois sous-thèmes, à savoir garantir une seule santé en Afrique, les risques naturels et leur impact sur l'environnement et la santé, et la mobilisation des compétences et mutualisation des ressources scientifiques et technologiques en Afrique.

A cette occasion, plusieurs ateliers seront organisés à l'initiative de l'AAST en vue d'enrichir les discussions, dont un atelier consacré au "financement de la recherche en Afrique", en discutant des moyens d'obtenir un financement étranger tout en préservant l'indépendance des décisions scientifiques, et l'autre dédié à "la science ouverte", explorant les voies qui permet-

tent aux chercheurs d'accéder aux informations, aussi bien de l'intérieur du pays que de l'étranger, a-t-il ajouté.

La réunion verra, pour la première fois, l'octroi du "Prix du monde africain" visant à motiver les chercheurs exceptionnels au sein du Continent, en sus de l'adoption de la politique "zéro papier" pour préserver l'environnement.

Dans le cadre du soutien à la cause palestinienne, centrale pour l'Algérie, "la participation du président de l'Académie palestinienne à cette réunion constituera une sorte de solidarité des Académies africaines avec les étudiants et chercheurs palestiniens", a indiqué M. Kara.

S'agissant de son activité, l'AAST soumettra, la semaine prochaine au président de la

CONSEIL DE SÉCURITÉ

L'Algérie appelle à une condamnation "publique" et "ferme" des ingérences étrangères au Soudan

L'Algérie a appelé lundi la communauté internationale à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan, exigeant une condamnation "publique" et "ferme" des ingérences étrangères dans ce pays tout en appelant les parties soudanaises en conflit à accepter "sans plus attendre" un cessez-le-feu.

La réponse au conflit "doit respecter pleinement la souveraineté du Soudan, son indépendance et son intégrité territoriale", a déclaré le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, lors de son intervention au Conseil de sécurité, suite à l'échec de l'adoption d'un projet de résolution appelant à l'arrêt des hostilités au Soudan.

"Nous demandons à nouveau une condamnation publique et ferme des ingérences étrangères au Soudan et exigeons une nouvelle fois le plein respect du régime de sanctions établies et de l'embargo sur les armes (lié au conflit au Soudan) par tous les Etats", a-t-il enchaîné.

Le représentant de l'Algérie a insisté, en outre, sur la nécessité de la réouverture des passages frontaliers au Soudan, se félicitant de la souplesse dont a fait preuve récemment le gouvernement soudanais concernant cette question précise.

Il a appelé tout particulièrement à faciliter les opérations humanitaires au profit de la région du Kordofan du Sud, au sud du pays, et a dit espérer voir davantage d'aides humanitaires parvenir aux



République, son premier rapport comportant 13 spécialités", a-t-il soutenu, ajoutant que "l'Académie veillera aussi à intensifier ses activités pour attirer un maximum de chercheurs algériens de l'intérieur du pays et de l'étranger, parallèlement à l'action participative avec les secteurs y afférents".

Il a annoncé à cette occasion, "Le grand prix de l'Académie" qui sera décerné au "chercheur exceptionnel", dont les candidatures seront bientôt ouvertes, ainsi que le "Prix de l'Académie du meilleur jeune chercheur" qui sera organisé le 17 décembre prochain.

APS